

## CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL

création de la la [Caisse commerciale et industrielle de Paris](#)

S.A., déc. 1906.

*Achille, Gabriel, Louis ADAM (1859-1914),*  
président

Né à Boulogne-sur-Mer, le 1<sup>er</sup> septembre 1859.  
Fils d'Hercule-Charles-Achille Adam, banquier, et d'Alice  
Suzanne Zoé Fontaine.  
Banquier, administrateur de sociétés,  
président de la Compagnie française du Haut-Congo  
(1899-1902). Voir [encadré](#).  
Administrateur de la Société franco-brésilienne de travaux  
publics (1910)  
et d'El Hogar Argentino.  
Associé avec Amédée Reille dans plusieurs affaires électriques.  
  
Décédé à Paris VIII<sup>e</sup>, 21, avenue d'Antin, le 8 décembre 1914.

### DERNIÈRE HEURE

#### CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL

*(L'Information financière, économique et politique, 23 novembre 1909)*

MM. Fontaine de Laveleye <sup>1</sup> et M.-B. Lapon [[Marcel Bouilloux-Lafont](#) !] sont arrivés à Paris venant de Rio de-Janeiro où ils installent une banque française sous la dénomination de Crédit foncier du Brésil.

Crédit foncier du Brésil  
*(Le Capitaliste, 2 décembre 1909)*

La presse [[brésilienne](#)] s'accorde à considérer comme prochaine l'inauguration du Crédit foncier du Brésil, autorisé il y a deux ans à fonctionner dans toute l'étendue de l'Union fédérale. L'heureux aboutissement des pourparlers fait le plus grand honneur à

---

<sup>1</sup> Édouard Fontaine de Laveleye (1871-1940) : fils de Léon Fontaine (1836-1907), président de l'entreprise franco-belge Dyle et Bacalan, constructions navales et ferroviaires, versée dans les affaires brésiliennes. Créateur de la Banque Fontaine et Cie (1912). Voir [encadré](#).

MM. Marcel Bouilloux-Lafont et Ed. Fontaine de Laveleye, représentant en la circonstance la Caisse commerciale et industrielle de Paris qui en est le promoteur. Le Crédit foncier serait installé dans les locaux mêmes qui avaient été préparés pour la Banque centrale agricole qui n'a jamais fonctionné.

L'autorisation de procéder à ses opérations après lui avoir été accordée par un président de la République brésilienne lui avait été refusée par son successeur actuellement au pouvoir, auquel la rédaction des statuts ne convenait pas.

Entre-temps, le groupe français, dont nous parlons plus haut, a proposé l'institution d'un Crédit foncier destiné à reprendre la Banque agricole sur de nouvelles bases. À la suite de l'accord intervenu, un projet de loi dans ce sens vient d'être déposé au Congrès.

Venant après la mise en valeur des ressources du Brésil par la construction de voies ferrées, de ports, etc., la création du Crédit foncier est on ne peut plus opportune.

On dit que le capital-actions de cet établissement sera de 10 millions de francs. Quant au capital-obligations, il pourra atteindre, pour le moment, 100 millions de francs à parfaire par l'émission de tranches successives.

Un décret présidentiel autorise à élever le capital à 25 millions de francs, et il a la faculté d'émettre des obligations jusqu'à concurrence du décuple de son capital-actions.

Le Crédit foncier fonctionnera sous le contrôle du gouvernement dans toute l'étendue du Brésil, avec un directeur général français et un conseil d'administration composé de personnalités françaises et brésiliennes, et au sein duquel sept des grandes Compagnies de chemins de fer et quatre des grands ports brésiliens se trouveraient représentés. L'administration sera complétée par des censeurs ayant notamment le rôle d'agents de liaison entre la partie du conseil résidant à Paris et celle résidant au Brésil.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit foncier du Brésil  
(*Gil Blas*, 7 janvier 1910)

Les actionnaires du Crédit foncier du Brésil sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 8 janvier prochain pour la reconnaissance de sincérité de souscription et de versement de l'augmentation de capital de 11.500.000 francs. Par suite de cette augmentation, le capital de 12.500.000 francs se trouve constitué de la façon suivante : 5 millions faits par le groupe de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, 5 millions par le groupe de la Société centrale des banques de province, 1 million et demi par le Banco español du Rio de la Plata, un million par le groupe Hector Legru <sup>2</sup>. L'assemblée est appelée également à nommer de nouveaux administrateurs et à décider la création d'obligations. Le deuxième quart du capital est appelé pour le 1<sup>er</sup> février prochain.

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Matin*, 13 janvier 1910)

Samedi dernier, 8 janvier, a eu lieu, sous la présidence de M. Marcel Bouilloux-Lafont, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Crédit foncier du Brésil ; 18.933 actions étaient présentes ou représentées.

---

<sup>2</sup> Hector Legru (1846-1915) : commissionnaire en sucre, puis banquier et administrateur de sociétés belgo-russes, brésiliennes, françaises, et des Phosphates d'Aïn-Kerma. Voir [encadré](#).

L'assemblée a tout d'abord reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement de l'augmentation du capital de 1 à 12.500.000 francs, réalisée par 617 souscripteurs. Le capital social actuel est donc de 12.500.000 francs, divisé en 25.000 actions souscrites en espèces. Il peut être porté, sans nouvelle autorisation du gouvernement brésilien, à 25 millions de francs, par simple décision du conseil.

L'assemblée a ensuite décidé la création de 500.000 obligations 5 % de 500 francs, soit le décuple du capital autorisé, lesquelles seront à émettre au fur et à mesure des besoins de la société. Cette dernière a dû, en effet, en conformité des lois brésiliennes, pour conserver à ses obligations l'égalité de rang, tout en sauvegardant l'avenir, décider en bloc la création du maximum actuellement autorisé : les obligations des sociétés anonymes ont, en effet, au Brésil, en même temps qu'un droit de préférence sur tout l'actif social, un droit de priorité entre elles d'après leur date d'inscription au registre général des hypothèques.

Les membres du conseil résidant en France ayant donné leur démission collective en vue de laisser toute liberté aux nouveaux actionnaires, l'assemblée a constitué ainsi qu'il suit le nouveau conseil :

À Paris : MM. Achille Adam, Marcel Bouilloux-Lafont ; Eugène Bouvard <sup>3</sup>, directeur des services d'architecture et de la voirie de la Ville de Paris ; A Coelho, directeur du Banco español del Rio de la Plata ; Fontaine de Laveleye, Ed. Quellenec <sup>4</sup>, baron Amédée Reille <sup>5</sup>, Raymond Richou <sup>6</sup>, vicomte Le Bourdais des Touches.

Au Brésil : MM. Barros Pimentel, Jean Teixeira Soaes, Coësar de Oliveira Sampaio, Émile Grandmasson, Pedro Nolasco, P. da Cunha, A. de Faria, Rego Monterero.

Les censeurs sont MM. Émile Lambert, A. Lazard, Lavagne d'Ortigue.

On remarquera que les administrateurs nommés pour le Brésil sont les représentants des principales compagnies de chemins de fer et des grands ports du Brésil.

## ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS

Compagnie des Chemins de fer du Sud du Brésil

(*Le Capitaliste*, 28 avril 1910)

(*Gil Blas*, 29 avril 1910)

Éd[ouard] Fontaine de Laveleye, administrateur du Crédit foncier du Brésil, administrateur de la Société de construction du port de Bahia, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest de l'État de Bahia ;

---

<sup>3</sup> Joseph-Antoine (et non « Eugène ») Bouvard (Saint-Jean-de-Bournay, Isère, 19 fév. 1840-Marly-le-Roi, 4 novembre 1920) : grand officier de la Légion d'honneur : directeur des services d'architecture et des promenades et plantations de la ville de Paris, directeur de l'architecture et des parcs et jardins de l'Exposition de 1900 (*JORF*, 14 avril 1900). En 1907, il étudie des travaux d'embellissement et d'assainissement pour la ville de Buenos-Ayres. Administrateur du Crédit foncier du Brésil, de la Compagnie des Chemins de fer du Sud du Brésil (avril 1910), vice-président de la Société générale immobilière et d'embellissement de la ville de São-Paulo (1911), membre du conseil de surveillance de la Banque Fontaine et Cie à Paris et administrateur de la Société Immobilière des groupes scolaires (1912), président de la Compagnie française du ferro-ciment (1914) et de la Société foncière et d'études Immobilières (1917).

<sup>4</sup> Édouard Quellenec (1856-1927) : ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef du Canal de Suez (1894), administrateur de diverses sociétés brésiliennes, etc. Voir *Qui êtes-vous ?*

<sup>5</sup> Amédée Reille (1873-1944) : officier de marine, conseiller général, puis (1898-1914) député du Tarn. Administrateur de la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, dont son père avait été président et dont son frère Xavier assurait la direction effective, il préside la Caisse commerciale et industrielle de Paris, est administrateur de la Banque privée (Lyon-Marseille) — jusqu'à son rachat en 1923 par le groupe Bauer-Marchal —, président de la Biterroise de Force et lumière, de la Société pyrénéenne d'énergie électrique, de la Savonnerie des Deux-Mers, administrateur de la Société pour la reconstruction de Reims et des pays dévastés, administrateur délégué de la Société toulousaine du Bazacle...

<sup>6</sup> Raymond Richou : banquier à Angers.

---

Prochains mariages  
Louis Fantou  
Lucie Lecler  
(*Le Journal des débats*, 7 mars 1911)

M. Louis Fantou, sous-directeur du Crédit foncier du Brésil, avec M<sup>lle</sup> Lucie Lecler.

*Louis, Pierre, Marie, Joseph FANTOU*, directeur  
(1867 à Bazouges-la-Perouse, Ille-et-Vilaine-1954 à Paris)

1887-1895 : études de droit, stage complet de notariat.  
1896-1904 : directeur de la *Suberbie* à Madagascar.  
Directeur (1911-1919), censeur, puis administrateur du Crédit foncier du Brésil.  
Administrateur du Crédit franco-marocain du commerce extérieur.  
Directeur adjoint (1924) au *Crédit foncier colonial*.  
Son représentant à *La Betsiboka* (1927).  
Liquidateur de la *Société des rhums purs* (1932).  
Vice-président et président délégué sous l'Occupation de la société Pax  
(habitations pour familles nombreuses).  
Administrateur de la Société pour l'industrie des parfums et des produits  
chimiques (Neuilly-Madagascar).  
Officier de la Légion d'honneur du 5 février 1951.

### Crédit foncier du Brésil

---

Assemblée générale ordinaire du 29 avril 1911.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mai 1911)

Ainsi que *l'Information* l'a déjà annoncé dans un précédent numéro, les actionnaires de cette Société ont tenu leur assemblée générale ordinaire et une assemblée extraordinaire, le 29 avril, sous la présidence de M. Achille Adam, président du conseil d'administration.

MM. Bouilloux-Lafont et Beurienne remplissaient les fonctions de scrutateurs, M. Costantin, celles de secrétaire.

17.427 actions étaient présentes ou représentées.

#### I. — Assemblée ordinaire

Voici le texte du rapport du conseil d'administration, dont il est donné lecture :

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de notre premier exercice.

Nous espérons que les résultats obtenus vous donneront complète satisfaction, notre première année sociale comptant à peine six mois d'opérations effectives. Et encore

convient-il de considérer que cette période a été marquée au Brésil par des événements d'ordre économique qui ont retardé l'essor de notre Société.

Lorsque, faisant appel à vos capitaux, nous avons porté de 1 million à 12 millions et demi le capital de notre Société et procédé à l'émission d'une première tranche d'obligations 5 % de la série A, nous avons la conviction de placer dans un temps relativement court, au moins la plus grande partie de ces disponibilités. Nous avons ainsi compté sans le brusque arrêt de la Caisse de conversion.

La loi du 29 novembre 1906, instituant la caisse de conversion, avait limité à 20 millions de livres sterling sa capacité d'émission de papier convertible contre des dépôts d'or. Toutefois, cette limite atteinte, rien ne faisait prévoir l'arrêt des opérations qui s'est produit au mois de mai 1910, c'est-à-dire avant l'ouverture de nos guichets.

Privé momentanément de cet excellent régulateur, le change éprouva des fluctuations importantes, et par une mesure de prudence qu'il vous plaira sans doute d'enregistrer, votre conseil d'administration décida de consentir exclusivement des prêts remboursables en or.

Cette décision ne fut pas sans éloigner temporairement de nos guichets un certain nombre d'emprunteurs, qui ne nous sont venus qu'après la fixation du change.

Nous devons dire, cependant, que nous avons pu tirer parti de cette variation du change. En opérant le retrait en temps opportun de l'or que nous avons alors disponible au Brésil, et en ne l'y faisant rentrer qu'après la réouverture de la Caisse de conversion, nous avons réalisé un bénéfice de 700.000 francs environ, qui est venu compenser en partie le préjudice qu'avait causé à l'exercice, d'une part, le retard subi dans notre fonctionnement normal, d'autre part, la paralysie passagère des affaires.

La situation s'est heureusement modifiée depuis le vote de la loi du 18 décembre 1910, mise en vigueur le 23 janvier 1911, autorisant la caisse de conversion à reprendre ses opérations au change de 16 pence le mitres et fixant à 60 millions de livres sterling la limite de son encaisse.

Cette stabilisation du change assure à nos opérations une longue période d'activité, de laquelle nous augurons les meilleurs résultats.

Nous tenons, d'ailleurs, à vous assurer que notre institution a été bien accueillie par le public, et qu'elle a rencontré auprès du gouvernement fédéral tout l'appui que nous pouvions espérer.

Malgré les mauvaises dispositions du marché, créées par l'instabilité du change, nous avons cependant reçu, au cours de ce premier exercice, un chiffre important de demandes de prêts.

Notre comité de direction de Rio, institué conformément à l'article 31 des statuts, a procédé à un examen sérieux de ces demandes et a soumis à des experts éprouvés l'estimation des gages offerts en garantie.

C'est dans ces conditions de sécurité que nous avons réalisé, au 31 décembre 1910, en prêts hypothécaires et communaux 9.929.924 69

Nous avons, en outre, à cette date pour plus de 5 millions de prêts en préparation.

Nos prêts sur créances sur le Trésor fédéral et sur obligations d'États ou municipalités s'élevaient à 2.511.073 98

ceux sur marrants et marchandises à 907.158 83

soit pour l'exercice un total de 13.348.157 50

Nous tenons à vous signaler que la plupart de nos prêts hypothécaires ont été jusqu'ici consentis presque exclusivement sur la seule place de Rio, mais que notre intention est d'étendre progressivement nos opérations dans les différents États de l'Union.

Vous remarquerez que si le montant des dépôts en Banque en Fiance et à l'étranger s'élève à l'actif à 26.244.678 fr. 04, les comptes-courants créditeurs atteignent au passif le chiffre de 8.809.473 fr. 63.

Ce dernier chiffre représente :

1° Le solde de notre compte à la Banque du Brésil Fr. 3.809.473 63

En garantie de ce compte, nous avons déposé à la Banque du Brésil un stock de numéraire que nous n'avions pu faire entrer à la Caisse de conversion.

2° Le montant de la contre-valeur d'un dépôt de bons à échéance 5.000.000 00

Total 8.809.473 63

La presque totalité de nos fonds étant placés à échéance fixe, à des taux rémunérateurs, nous nous sommes momentanément créé des disponibilités pour faire face aux affaires nouvelles, en mettant passagèrement en pension à des conditions avantageuses des bons à échéance reçus en garantie de nos dépôts.

Ces deux opérations de trésorerie, qui se sont trouvées en cours lors de l'établissement de notre bilan, ont pris fin l'une avec la réouverture de la Caisse de conversion et l'autre le 31 janvier de l'année courante.

Nous avons, dans le cours de l'exercice 1910, pris un intérêt important dans la Banque hypothécaire du Brésil, société dont la fondation remonte à 1890 et dont les privilèges sont importants. Nous espérons pouvoir établir une entente entre cette dernière société et notre établissement en vue d'assurer aux deux institutions une marche parallèle et fructueuse.

Les produits bruts de l'exercice s'élèvent à fr. 2.857.499 30

En dehors des comptes Intérêts des obligations, Frais généraux, Frais de confection des obligations, nous avons amorti pour sa totalité le compte Commissions et Frais divers, s'élevant à 135.226 fr. 43, lequel devrait s'appliquer à plusieurs exercices et pour un quart les comptes Frais de Constitution, Mobilier et Frais d'installation.

Après ces divers prélèvements, nos bénéfices nets s'élèvent à 374.401 30

Si, après avoir entendu le rapport de MM. les commissaires aux comptes et celui de MM. les censeurs, vous voulez bien approuver le bilan et le compte de profits et pertes que nous vous soumettons, nous vous proposons la répartition suivante de ce solde bénéficiaire.

Bénéfice de l'exercice	374.401 30
5 % à la réserve statutaire	18.720 06
	355.681 24
Dividende de 3 % sur le capital versé, soit 7 fr. 50 par action	187.500 00
Le solde de	<u>168.181 24</u>

serait reporté à un compte de réserve spéciale appartenant exclusivement aux actionnaires.

Depuis la clôture de l'exercice, deux de vos administrateurs, MM. E. Fontaine de Laveleye et A. Coelho, se sont retirés du conseil en raison de leurs nombreuses occupations qui les appellent souvent à l'étranger. En la comprenant, nous regrettons cette décision qui nous prive d'utiles concours.

Faisant usage de la faculté que lui donne l'article 26 des statuts, votre conseil a nommé provisoirement M. J. Loste, de la [maison J. Loste et Cie](#), en remplacement de M. E. Fontaine de Laveleye, et M. A. Melian, directeur général du Crédit foncier El Hogar Argentino à Buenos-Aires, en remplacement de M. A. Coelho.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces nominations.

Nous vous prions de donner, en tant que besoin, à vos administrateurs l'autorisation en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 de traiter avec votre Société.

Vous aurez à nommer vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1911 et à fixer leur rémunération. Nous vous rappelons que vos commissaires sortants sont rééligibles.

.....

Commissaires : De Boisguilbert <sup>7</sup>, G. de Maroussem, L. Tixier.

Censeurs : J. Lavagne d'Ortigue, Alphonse Lazard

## II. — Assemblée extraordinaire

(Le bureau reste constitué comme ci-dessus).

Voici le texte du rapport du conseil d'administration dont il est donné lecture :

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire pour vous proposer la modification ci-après de l'article 28 de nos statuts :

1° Autoriser ceux de vos administrateurs absents de Paris lors de la réunion d'un conseil, à donner leur vote par écrit ou par télégraphe ;

2° Décider pour la validité des délibérations que la présence réelle et effective de quatre administrateurs au lieu de six est nécessaire et suffisante.

Notre demande est motivée par les difficultés que nous avons éprouvées au cours de nos réunions pour atteindre le quorum prescrit, étant donné que certains de vos administrateurs sont souvent au Brésil pour la surveillance de vos intérêts.

---

## EXTENSION DE L'ACTIVITÉ À L'ARGENTINE CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE EN CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Radical*, 22 avril 1912)

On annonce la prochaine émission par la Caisse commerciale et industrielle de Paris et la Société centrale des banques de province de 75.000 actions nouvelles de 500 francs Crédit foncier du Brésil, dont la création a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 1912.

Ces actions, comme celles qui existent actuellement, sont libérées de 250 francs ; elles seront émises avec une prime de 65 fr.

Nous rappelons que le cours de l'action ancienne à la Cote officielle de Paris est d'environ 605 francs, c'est-à-dire qu'il accuse une prime de 105 francs sur le nominal du titre.

---

<sup>7</sup> Augustin Le Pesant de Boisguilbert : proche du groupe Bouilloux-Lafont, il est administrateur de la Société anonyme de galvanisation d'Anzin, de la Société mécanique industrielle d'Anzin (liquidée en 1911), de la [Société métallurgique de Mégrine](#) (fonderie de plomb en Tunisie), commissaire aux comptes du Crédit financier et industriel (présidé par Edmond Coignet)(1912) et du Crédit foncier marocain (1921), administrateur de la Compagnie électrique pour la France et l'étranger et des Forces motrices du Grésivaudan. En outre à la [Compagnie agricole d'Ouezzan](#), à Mechra-bel-Ksiri (Maroc).

L'augmentation de capital se rattache à une politique d'extension de l'activité sociale qui a été ratifiée par la dernière assemblée générale extraordinaire..

Celle-ci a décidé que le champ d'action de la société, jusqu'ici limité au Brésil, pourra désormais s'étendre aux autres États de l'Amérique du Sud.

Il était, en effet, tout naturel qu'en présence des excellents résultats qu'il a obtenus au Brésil depuis sa fondation, le Crédit foncier du Brésil ait songé à participer également à l'essor économique qui entraîne les jeunes nations environnantes vers une prospérité comparable à celle des États-Unis..

C'est la République Argentine qui est l'objet principal de l'élargissement des bases des opérations ; la rapidité de son développement, la stabilité de sa situation monétaire, la diversité de ses productions offrent en effet une sécurité de premier ordre et de nombreuses sources de bénéfices aux établissements de crédit foncier.

Pour réaliser ce projet, tout en ne se départissant pas de la prudence qui a toujours dominé les préoccupations du conseil, la meilleure solution était de suivre l'exemple des grandes sociétés similaires en France et établies en Argentine. en liant partie, avec une institution de crédit foncier déjà existant dans le pays et ayant donné des preuves irréfutables de vitalité et de sage administration.

Dans cet ordre d'idées, le Crédit foncier du Brésil ne pouvait mieux choisir comme partenaire que le Crédit foncier mutuel.El Hogar argentino. qui, constitué sur le principe ingénieux d'une participation des emprunteurs aux bénéfices sociaux, a obtenu des résultats exceptionnels qui lui ont permis de répartir depuis plus de dix ans, avec une régularité remarquable, un dividende annuel de 11 %.

L'augmentation de capital du Crédit foncier du Brésil lui permettra de prendre un intérêt important dans le capital-actions du Crédit foncier mutuel El Hogar argentino.

Si bien qu'en tenant compte des résultats obtenus jusqu'ici par les deux affaires, le Crédit foncier du Brésil, qui s'intitule désormais Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, peut envisager, dès maintenant, la rémunération de son capital à un taux qui réserve au souscripteur de l'action nouvelle à 565 francs et même à l'acheteur du titre en Bourse à 605 francs, une marge de hausse considérable.

---

#### Crédit foncier du Brésil (*Le Radical*, 28 avril 1912)

Les actionnaires du Crédit foncier du Brésil, réunis en assemblée générale le 29 mars 1912, ont décidé, en même temps que l'extension de l'objet social de la société, l'augmentation du capital social de 12.500.000 francs à 50 millions.

75.000 actions nouvelles de 500 francs, libérées de 250 francs et sur la plus grande partie desquelles les anciens actionnaires ont un droit de souscription par préférence, sont donc offertes au public au prix de 500 francs, ce qui représente pour chaque action libérée de 250 francs 315 francs à verser par titre.

Cette émission semble appelée à rencontrer un très grand succès.

Le Crédit foncier du Brésil a réalisé, pour l'exercice 1911, des bénéfices qui permettront au conseil de proposer à l'assemblée ordinaire qui va être d'ici peu convoquée la distribution d'un dividende de 6 %.

D'autre part, les fonds à provenir de l'augmentation de capital vont être immédiatement employés à prendre une importante participation dans le capital-actions du Crédit foncier mutuel le El Hogar argentino, qui distribue depuis dix ans à ses actionnaires un dividende de 11 %.

Cet excellent placement permet d'envisager pour les actions du Crédit foncier du Brésil, qui, en vue de d'extension de ses opérations à d'autres États de l'Amérique du



Sud. s'appellera désormais Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, une augmentation sensible de dividende pour l'exercice 1912.

Sur le prix d'émission de 565 franco, les porteurs sont assurés d'un rendement très rémunérateur.

L'émission publique aura lieu le 17 mai 1912. On peut s'inscrire dès à présent par correspondance :

À Paris :

Au Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, 8, rue Pillet-Will ;

À la Caisse commerciale et industrielle de Paris, 6, rue de Londres ;

À la Société centrale des banques de province, 20 bis, rue La-Fayette ;

Dans les autres départements : Chez les banquiers membres du Syndicat des banques de province.

---

Conseillers du commerce extérieur  
Liste des membres répartis par profession [335 et s]  
(*Bulletin mensuel des conseillers du commerce extérieur*, janvier 1913)

BANQUIERS, AGENTS DE CHANGE (345-348)  
NARPS (Olivier), représentant du Crédit foncier du Brésil

---

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
Émission de 75.000 obligations de 500 francs 5 %  
(*Le Capitaliste*, 13 février 1913)

On annonce que le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud va prochainement procéder au placement de 75.000 obligations de 500 francs 5 %, remboursables en cinquante ans, à partir de 1915, soit par tirages au sort, soit par rachats sur le marché. Ces titres étant offerts au public au prix de 480 fr., et la société prenant à sa charge les impôts français actuellement existants, le rendement net de l'obligation ressort donc à 5,20 %, sans tenir compte de la prime d'amortissement.

L'intérêt annuel de 25 fr. est payable par moitié les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Par exception, le coupon du 1<sup>er</sup> juillet 1913 sera de 8 fr. 50, correspondant à la fraction courue de l'intérêt semestriel.

On sait que le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud est une société anonyme française, au capital de 50 millions de francs qui a clos au 31 décembre 1912 son troisième exercice social.

Depuis sa constitution, ses opérations ont suivi une progression rapide ; les prêts effectués pendant chacun des trois exercices se sont élevés respectivement ;

En 1910, à 1.300 000 fr. ;

En 1911, à 17.600 000 fr. ;

En 1912, à 24.600.000 fr.

Les bénéfices sociaux ont suivi une marche parallèle et de 374.000 fr. pour 1910, ils se sont élevés pour 1911 à 478.000 fr. et pour 1912 à plus de 1.600.000 fr.

Grâce à ces brillants résultats, le dividende des actions, qui avait été fixé à 6 % pour l'exercice 1911, pourra être porté à 7 % pour 1912.

Sur les bénéfices de 1912, une première répartition sera proposée pour les parts de fondateur; elle sera de 2 fr. 85 par titre.

Les réserves ont été d'ailleurs largement dotées, puisqu'elles s'élèvent actuellement à environ 3.140.000 fr.

Une première émission de 75.000 obligations de 500 fr. 5 % a été effectuée en 1910, mais il faut remarquer qu'en ce qui la concerne les impôts français sont à la charge des porteurs et viennent par conséquent en déduction du montant des coupons.

On remarquera que la proportion du capital-obligations au capital-actions est relativement très réduite, puisque après la réalisation du présent emprunt et en tenant compte de la première tranche de 75.000 obligations émises en 1910, la dette obligataire ne s'élèvera qu'à 75 millions, c'est-à-dire seulement à une fois et demie le capital-actions.

En outre, le fait que l'activité sociale s'exerce dans des pays en plein développement, et dans lesquels la valeur de la propriété augmente très rapidement donne aux opérations hypothécaires, et par conséquent aux obligations elles-mêmes, une sécurité toute particulière.

Les publications exigées par la loi ont été faites au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 3 février 1913.

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Capitaliste*, 20 février 1913)

Nous avons annoncé que le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud procède à l'émission de 75.000 obligations nouvelles 5 % de 500 fr. net des impôts français actuellement existants.

Cette émission est rendue nécessaire par le développement très rapide qu'ont pris les opérations de la société. L'activité de celle-ci et la prudence avec laquelle elle est administrée ressortent clairement du bilan au 31 décembre dernier que nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs :

ACTIF (en milliers de francs)

Actionnaires	25.000
Primes à amortir sur obligations de la série A.	6.200
Prêts hypothécaires, aux États et aux municipalités	34.804
Prêts sur créances sur le Trésor fédéral et sur obligations d'États et municipalités	697
Prêts sur marchandises	2.133
Titres en portefeuille	25.867
Participations financières	3.794
Caisse et banques en France et à l'étranger	4.168
Dépôts à échéances fixes à l'étranger	5.000
Provisions pour paiement des coupons	964
Intérêts acquis mais non échus	883
Comptes d'ordre	145
Frais de constitution Mémoire Mobilier et frais d'installation au Brésil	67
Acompte sur dividende	344
Total	110.066

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*Le Temps*, 22 février 1913)

Les obligations 5 % net du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du sud en cours d'émission sont offertes au public au prix de 480 francs par la Caisse commerciale et industrielle de Paris, la Société centrale des banques de province et les banquiers membres du Syndicat des banques de province

---

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*Le Temps*, 24 février 1913)

Les bénéfices du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud se sont élevés en 1912 à 1 million 629.000 francs contre 478.000 fr.

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Capitaliste*, 27 février 1913)

Pour compléter le bilan au 31 décembre 1912 du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud qui a été publié récemment, nous pouvons présenter à nos lecteurs le compte de profits et pertes à la même date, comparé à celui de l'exercice précédent :

Produits (en milliers de francs)

	1911	1912
Intérêts des prêts et placements de fonds, agios, etc.	3.054	4.806

Charges (en milliers de francs)

	1911	1912
Intérêts des obligations	1.875	1.875
Droits fiscaux	30	41
Frais généraux	657	880
Mobiliers et frais d'installation	14	17
Intérêts, commissions et courtage	—	364
Solde bénéficiaire	478	1.629
	<u>3.054</u>	<u>4.806</u>

Il y a lieu de remarquer que l'augmentation considérable des bénéfices a été réalisée tout en observant dans l'extension des affaires sociales une grande prudence et beaucoup de circonspection,

C'est ainsi que les opérations du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud ont été limitées jusqu'à présent aux seules villes de Rio-de-Janeiro, de Saint-Paul et de Baïla, quoique les opérations de prêts urbains se présentent dans des conditions très favorables.

Un fait qui mérite également de retenir l'attention est la proportion très réduite qui existe entre le capital-obligations et le capital-actions.

En tenant compte de l'emprunt qui est en cours d'émission, la dette obligataire ne s'élèvera qu'à 75 millions de francs, c'est-à-dire seulement à une fois et demie le capital-actions.

Nous rappelons que les obligations nouvelles rapportent 25 fr. net de tous impôts français actuellement existants et qu'elles sont émises à 480 fr. par la Caisse commerciale et industrielle de Paris, la Société centrale des banques de province et les banquiers, membres du syndicat des banques de province. Leur rendement, dans ces conditions, n'est donc pas inférieur à 5,20 %.

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mars 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue, ce matin, sous la présidence de M. Achille Adam, président du conseil d'administration, assisté de MM. Gaston de Waru<sup>8</sup> et Georges Moulun, scrutateurs, et de M Costantini, secrétaire.

Environ 73.000 actions étaient présentes ou représentées.

.....

<sup>8</sup> Gustave (et non *Gaston*) de Waru (1870-1942) : directeur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#).

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Capitaliste*, 13 mars 1913)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 8 mars courant. Les résultats du troisième exercice social (1912) ont confirmé pleinement les prévisions que le conseil d'administration avait laissé entrevoir lors de la dernière assemblée générale ordinaire et ces prévisions ont même été largement dépassées. Les bénéfices se sont élevés à 1.628.570 fr.

Les transactions immobilières ont profité dans une large mesure du développement économique du Brésil où les événements extérieurs qui ont pesé si lourdement sur le marché européen n'ont eu qu'une faible répercussion.

Les opérations hypothécaires de la Société se sont élevées, pour la seule année 1912, à 24 millions 693.470 fr. et, depuis le 31 décembre, les prêts en préparation dépassent le chiffre de 12 millions de francs.

Une réserve extraordinaire de 3 millions de francs a été constituée au cours de l'exercice avec la prime des actions émises pour porter le capital de 12.500.000 fr. à 50 millions, opération faite au mois de juin dernier et qui a permis à la Société de prendre un intérêt important dans le capital actions du Banco El Hogar Argentino.

Le capital effectif des prêts était, au 31 décembre 1912, de 37.633.702 fr.

Le solde bénéficiaire de 1912, augmenté de 63.596 fr. reportés de 1911, se monte à 1.692.166 francs pour un produit brut de 4.870.004 fr.

Le dividende a été fixé à 7 %, soit 17 fr. 50 pour les actions anciennes et 10 fr. 20 pour les actions nouvelles. Un acompte de 5 fr. ayant été payé sur les premières et de 2 fr. 91 sur les secondes, le solde de 12 fr. 50 et de 7 fr. 29 sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> mai prochain. Les parts de fondateur recevront 2 fr. 86 chacune.

Les réserves statutaire et extraordinaire reçoivent 231.428 fr., ce qui les porte à 3.371.299 francs. Une somme de 97.143 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les comptes et la répartition et a nommé MM. de Boisguilbert, Tixier et Grosdidier, commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

Une dépêche récente de Buenos-Ayres a annoncé que le gouvernement brésilien, a décidé que les droits de douane payables en or seraient, désormais, calculés sur la base de 10 pence par milreis au lieu de l'être au change de 12 pence qui a été pratiqué jusqu'ici.

Cette mesure a été accueillie avec intérêt par les porteurs de valeurs brésiliennes, car non seulement elle est un symptôme de l'excellente situation financière du pays, mais elle est de nature à donner une nouvelle impulsion à l'essor économique du Brésil : elle représente, en effet, une économie de 25 % sur les droits de douane payables en papier en faveur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Aussi l'émission d'obligations 5 % du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, qui sont actuellement offertes au public à 480 fr., rencontre-elle un vif succès. Rappelons que la Société prenant à sa charge les impôts français actuellement existants, le rendement net du titre s'établit à 5,20 %. Les souscriptions sont reçues à la Caisse commerciale et industrielle de Paris, à la Société centrale des banques de province et chez les Banquiers membres du Syndicat des banques de province.

---

MODIFICATION  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1913)

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 22 mars 1912, le capital a été porté de 12.500.000 fr. à 50.000.000 fr. par l'émission de 75.000 actions de 500 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — « Petites Affiches » 26 juin 1912.

---

Banco el Hogar Argentino, Sociedad de Crédito Real (Coopérative Limitada).  
Siège social : Buenos-Ayres, 886, amenda de Mayo.  
Représentation générale à Paris.  
(*Le Rentier*, 27 septembre 1913)

Conseil d'administration  
M. le baron Amédée Reille, président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, vice-président du Crédit foncier du Brésil

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Temps*, 29 septembre 1913)

L'action du Crédit foncier du Brésil (libérée de 250 francs) s'inscrit à 547 francs, soit sur la base du dernier dividende, un taux de capitalisation d'environ 5 1/4 %. Les résultats de l'exercice 1913 permettent de prévoir une augmentation du dividende, bien que le capital ait été porté de 18.500.000 à 50 millions de francs, au début de l'exercice et que les fonds de la récente émission d'obligations n'aient pu encore être employés intégralement.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
Assemblée ordinaire du 29 avril 1914  
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1914)

Cette assemblée s'est tenue à 11 heures du matin, salle des Ingénieurs civils, sous la présidence de M. Achille Adam président du conseil d'administration assisté de MM. J. Rendu et J. Ranson, les deux plus forts actionnaires présents comme scrutateurs.

Le rapport signale que malgré la crise financière qui a si profondément troublé tous les marchés, la société a pu effectuer en février 1913 l'émission d'une deuxième tranche d'obligations de la série A, ce qui a porté à 137.522 le chiffre des obligations émises.

L'exercice 1913 a profité de ces nouvelles ressources et les prêts de toute nature consentis par le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud se sont accrus au 31 décembre 1913 de 15.258.182 fr. 80 auxquels il y a lieu d'ajouter les remboursements effectués en cours d'exercice s'élevant à 7.827.204 francs 65, ce qui a porté le montant total des prêts réalisés à 23.085.387 fr. 45.

Au cours de l'exercice 1913, le conseil d'administration s'est attaché d'une part à améliorer le rendement des prêts et, d'autre part, à restreindre l'importance des engagements des emprunteurs en papier-monnaie.

La proportion des prêts-or s'est ainsi sensiblement améliorée au cours du dernier exercice.

Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à 7.156.154 fr. 92 et déduction faite de toutes les charges, il reste un bénéfice net de 2.201.930 fr. 17, auquel il y a lieu

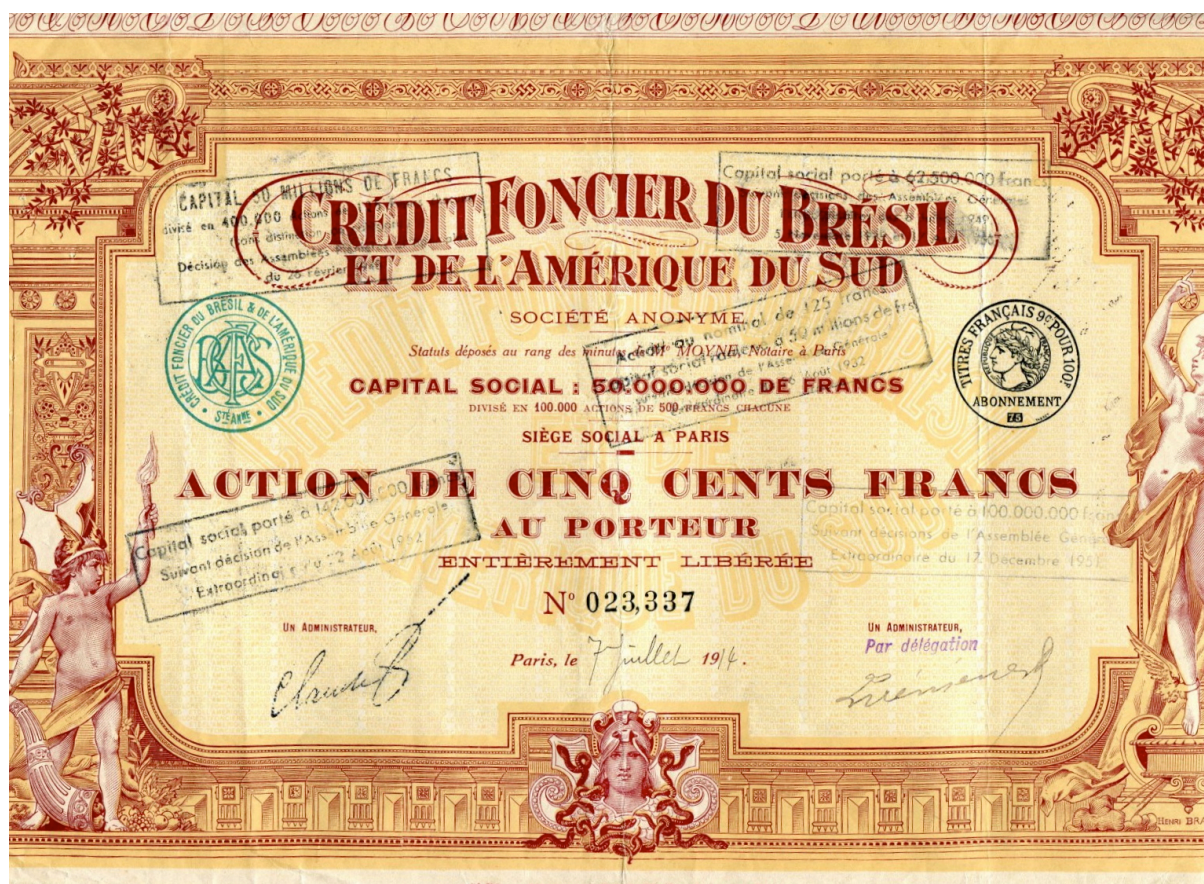
d'ajouter le report de l'exercice 1912 ce qui porte le solde du compte de Profits et pertes à 2.299.073 fr. 48.

L'assemblée générale a décidé, après les prélèvements statutaires, la distribution aux actions d'un dividende de 7 %, soit 17,50 pour chacune et 4 fr. 16 aux parts de fondateurs, lesquelles s'élèvent à 20.000. Ces dividendes seront mis en paiement à partir au 1<sup>er</sup> mai 1914.

#### MODIFICATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1914)

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud. — Précédemment, 8, rue Pillet-Will — Actuellement, 39, boulevard Haussmann. — *Petites Affiches*, 1<sup>er</sup> juillet 1914.



Coll. Peter Seidel

Statuts déposés au rang des minutes de M<sup>e</sup> Moyne, notaire à Paris  
Paris, le 7 juillet 1914  
Imprimerie Richard, 92, r. St-Lazare, Paris

DEUIL

(*Le Figaro*, 9 décembre 1914)

— M. Achille Adam, ancien député de la circonscription de Boulogne, le banquier bien connu, est décédé hier à l'âge de cinquante-cinq ans, en son domicile de l'avenue Montaigne.

Il faisait partie des principaux cercles de Paris, notamment de la rue Royale, de l'Union artistique, du Sporting-Club, du Cercle du Bois-de-Boulogne, de la Société hippique, de l'Automobile-Club, du Golf de La Boulie, etc.

Ses obsèques seront célébrées après-demain, à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

---

#### NÉCROLOGIE

(*L'Écho de Paris*, 10 décembre 1914)

M. Achille Adam, le banquier bien connu, ancien député du Pas-de-Calais, a succombé hier en son domicile, 21, avenue d'Antin [Paris 2e], à l'âge de 55 ans.

M. Achille Adam était le chef de la maison de banque Adam et Cie, de Boulogne-sur-Mer, avec succursale à Paris. Il était président du syndicat et de la Société centrale, des banques de province, de la-Banque franco-américaine, etc., chevalier de la Légion d'honneur.

Le défunt avait représenté la circonscription de Boulogne-sur-Mer de 1889 à 1905.

Fort répandu dans la société parisienne, il faisait partie des principaux clubs.

Ses obsèques ont lieu demain vendredi, à midi à l'église Saint-Pierre de Chaillot.

---

Baron Amédée REILLE, président

Député du Tarn (1899-1914)

Président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris (1908-1924).

Voir [encadré](#).

#### BRÉSIL

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mars 1915)

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD. — M. le baron d'Anthoüard de Wasseras, ancien ministre de France au Brésil, vient d'être nommé administrateur délégué du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud.

---

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1916)

Le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud a tenu son assemblée générale le 30 juin à 11 heures du matin.



Les produits bruts de l'exercice 1915 se sont élevés à 10.815.453 fr. 41 et, déduction faite de toutes les charges, il reste un solde créditeur de 3.229.642 23  
auquel s'ajoute le report de l'exercice 1914 2.463.298 13  
5.692.940 36

Le conseil a cru devoir recommander à l'assemblée de continuer d'observer la même attitude de prudence et de réserve qui avait été adoptée l'an passé.

En effet, bien que la vie économique, tant au Brésil qu'en Argentine, soit pleine de promesses, il s'en faut cependant que toutes les conséquences de l'ébranlement causé par la guerre soit définitivement et complètement conjurées. Les résultats acquis, pour notables qu'ils soient, sont trop récents ; le temps ne les a pas encore suffisamment consolidés. Le change, notamment, qui est un des facteurs es plus sérieux avec lequel on a à compter, présente encore pour le moment et peut-être encore pour l'avenir, trop d'incertitudes pour qu'elles soient négligées.

En présence de ces incertitudes, le conseil a pensé que la meilleure solution serait de continuer à placer le solde créditeur du comptes de Profits et pertes au compte d'attente qui a été ouvert l'an passé. Lorsque la situation se sera éclaircie, le conseil proposera, pour les sommes inscrites à ce compte d'attente, une affectation qui fortifiera les réserves et sauvegardera les droits des actionnaires.

Cette proposition a été adoptée.

---

*Annuaire Desfossés*, 1917, p. 220 :

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud

Conseil : En France : MM. d'Anthoüard de Wasservas, Reille, Bouilloux-Lafont, Bouvard, Quellenec, Richou, Le Bourdais des Touches, A. Melian ; au Brésil : MM. J. Teixeira Soares, Grandmasson, P. da Cunha, Rego Monteiro, Sampaio, Chogas-Doria, J. Cardozo de Almeida, Ed. Claude, E. Gallut.

---

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1918)  
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de MM. Marcel Bouilloux-Lafont, vice-président, délégué de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, et de M. Gallut<sup>9</sup>, administrateur délégué de la Société centrale des banques de province, les deux plus forts actionnaires présents.

68.861 actions étaient présentes ou représentées.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Les commissaires des comptes donnent lecture de leur rapport.

Le président donne connaissance à l'assemblée d'une signification d'un actionnaire porteur de dix actions et en même temps porteur de parts protestant contre la répartition proposée et demandant une attribution aux parts.

---

<sup>9</sup> Emmanuel Gallut (Jonzac, 1868-Paris, 1943) : inspecteur des finances, directeur du contrôle financier de l'AOF (22 mars 1907), puis de l'Indochine (16 juin 1907), directeur des finances du Maroc (juillet 1912-mai 1914). Administrateur délégué de la Société centrale des banques de province, son représentant dans diverses sociétés, président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

Il abandonne tous ses mandats au début de 1921 suite à une perte d'une cinquantaine de MF à la Société centrale.

Le président fait connaître qu'il a consulté sur cette question Me Moyne, notaire et Me Boupin [ou Houpin ?], l'éminent jurisconsulte, et ceux-ci concluent que la répartition est absolument régulière et conforme aux statuts.

En partant des mêmes soldes, la répartition conforme aux demandes du requérant, aurait pour effet de ramener à 31 fr. 50 le dividende des actions, de faire toucher 27 fr. 50 aux parts de fondateurs, et d'allouer au conseil 571.000 fr. au lieu de 21.000 francs.

Le conseil a estimé que cette répartition serait contraire à l'équité et au droit.

Un actionnaire demande la parole et propose de voter des félicitations au conseil pour son attitude et ses propositions.

Cette résolution, comme toutes les autres, a été adoptée à l'unanimité.

En conséquence, les actionnaires recevront un dividende de 42 fr. 50, dont 25 fr. en libération d'action, le solde soit net 15 fr. 375 comme coupon le 1<sup>er</sup> octobre 1918.

Les réserves et provisions de toute nature figurant au bilan d'entrée se trouveront portées à 11.700.000 fr., soit près de 50 % du capital entièrement versé.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts rendue nécessaire pour la division des actions a, été remise à une date ultérieure, faute de quorum.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1918)

.....  
L'assemblée a renouvelé le mandat de MM. le baron Amédée Reille, Bouvard et Quellenec, administrateurs sortants.

---

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*La Vérité*, juin 1919)

Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, convoqués pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain, que les bénéfices nets de l'exercice 1918 se sont élevés à la somme de 2.097.724 francs contre 2.591.017 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de fixer le dividende à 16 fr. 50 par action et de distribuer, en outre, un superdividende évalué à 2 fr. 75.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
Assemblée générale ordinaire du 9 juin 1920  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1920)

La séance est ouverte à 3 heures, par M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 36 des statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1919.

Le fait qui domine l'exercice a été la baisse du change des nations européennes belligérantes, amenant dans la cote du milreis brésilien en livre st. une hausse considérable et, par suite, une entrave aux exportations.

Cependant, il y a lieu de souligner la stabilité intrinsèque du change brésilien, qu'il est facile de constater, si on compare les cours du milreis à ceux du dollar ; on est en droit d'en augurer pour l'avenir du Brésil, lors du rétablissement d'une situation normale, les plus légitimes espérances.

Fidèles à la méthode prudente que nous avons toujours suivie, nous avons conservé, pour nos écritures, le change de 588 reis le franc, de sorte que tout notre actif au Brésil se trouve comptabilisé à 1 fr. 70 le milreis, bien que la valeur du milreis se soit établie au 31 décembre dernier à 2 fr. 90, chiffre qui a été très largement dépassé, comme vous savez, depuis cette époque.

Seul le produit net en monnaie brésilienne de notre compte Profits et Pertes en fin d'exercice a été comptabilisé au change du jour, et nous en avons fait ultérieurement le rapatriement à un cours sensiblement supérieur ; l'exercice en cours bénéficiera de la différence.

La foi que nous n'avons cessé d'avoir dans le ressort et la vitalité de notre pays, aussi bien que l'étude approfondie de sa situation économique, nous a fait considérer que les hauts cours pratiqués depuis le début de la présente année sur les principales devises étrangères, notamment, sur le dollar et sur la livre sterling, n'étaient que des cours transitoires, et, confiants dans le relèvement de notre unité monétaire nationale, nous avons d'autant moins hésité à nous couvrir par anticipation des rapatriements de capitaux à venir, que le seul risque à courir était de faire rentrer en France, à un cours supérieur à 4 francs, des milreis que nous avons introduits au Brésil sur le pied d'environ 1 fr. 79. Cette opération, à laquelle restent étrangers les résultats que nous vous présentons pour 1919, assure, dans des conditions des plus satisfaisantes, la rentrée et l'augmentation des bénéfices normaux de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Nous avons maintenu à l'actif notre participation au Banco El Hogar Argentino, à son prix d'achat, sans tenir compte de la marge considérable résultant de la plus-value au peso.

En résumé, les bénéfices du change sont strictement limités aux revenus nets de votre actif, et nous avons maintenu, pour tous les postes du bilan, le change fixe de 588, soit 1 fr. 70 le milreis, excluant ainsi toute plus-value non effectivement réalisée.

Malgré les remboursements auxquels nous faisons allusion plus loin, l'activité de nos sièges de Rio et de Sao Paulo s'est maintenue au cours de l'année d'une façon satisfaisante.

Comme vous le savez, les prêts faits par nous au Brésil sont de deux catégories :

1° Ceux en milreis, remboursables en monnaie brésilienne,

2° Ceux en francs, remboursables au cours du change à vue sur Paris.

Ceux-ci, nous les avons toujours dénommés, jusqu'ici, « Prêts or », et le cours forcé continuait à expliquer cette appellation, bien qu'en pratique il ait rendu impossible d'obtenir des débiteurs l'équivalence de l'or prêté ou la dépréciation du billet de banque.

Pour éviter toute confusion, nous nous proposons, dorénavant, d'adopter la double désignation suivante « Prêts en milreis », « Prêts en francs ».

Pour ces derniers, en assurant le change de leur rapatriement, au jour même de leur remboursement, il ne saurait y avoir ni bénéfice ni perte de change.

Pour les prêts en milreis, leur conversion au change nous donnerait naturellement un bénéfice appréciable, nous n'en tiendrons compte, dans les écritures, pour les bénéfices que le jour où le bénéfice sera effectivement encaissé par le rapatriement.

Nous vous disions l'an dernier que nous avions, dès 1916, prévu l'évolution actuelle du change, et recommandé à nos maisons de Rio et de Sao Paulo pour l'emploi des capitaux que nous avons au Brésil, d'augmenter la proportion des prêts en milreis, et nous nous félicitons d'avoir, en observant la plus grande prudence, pu profiter, alors, des bas cours du change brésilien pour procéder à cette conversion. Vous remarquerez, en effet, dans le tableau que nous vous donnons plus loin, que la proportion des prêts « francs », qui était de 14.978.750 fr. 59 en 1918, n'est plus que de 5.270.214 fr. 74.

À l'heure actuelle, vu la situation du change et en présence de la nécessité pour la restauration de notre pays du concours de toutes les forces nationales, nous n'hésitons pas, pour continuer la même politique de prudence et en recueillir tous les fruits, à vous proposer certaines modifications au programme suivi par notre établissement jusqu'à ce jour.

Nous vous l'avons déjà fait pressentir l'an passé. Elles consistent à élargir notre champ d'action :

1° En profitant de la hausse du loyer de l'argent, en Europe, et spécialement dans la mère-patrie, dans nos colonies et pays de protectorat, pour y placer nos disponibilités, sans nous interdire d'en faire l'emploi dans les autres pays qui nous présentent les garanties nécessaires, et où le change nous est favorable.

2° Par le recrutement de capitaux sur place en monnaie brésilienne nous permettant, ainsi, de maintenir et, au besoin, de développer notre activité au Brésil.

En conséquence, votre conseil a décidé :

1° L'appel des sommes restant à verser pour la libération, intégrale du capital-actions ;

2° La convocation d'une assemblée générale extraordinaire dans le but de mettre l'objet social plus explicitement en concordance avec le programme que nous venons de vous exposer.

.....  
Si vous acceptez cette proposition, les 100.000 actions qui forment notre capital social recevraient un dividende de : 36 fr. 50 par action, venant pour les actions libérées, en supplément des 13 fr. 50 déjà reçus, à titre d'intérêts sur les 225 francs de versements anticipés, ce qui représente au total une distribution de 50 francs pour l'exercice.

Sur la somme de 36 fr. 50 précitée, il a été payé, le 1<sup>er</sup> janvier 1920, un acompte de 5 fr. 50, le solde de 31 fr. serait mis en paiement à partir du jour fixé par le conseil d'administration, sous déduction des impôts.

La somme attribuée aux parts de fondateur serait de : 33 fr. 33 pour chacune, elle serait également mise en paiement à partir du jour fixé par le conseil d'administration, sous déduction des impôts.

L'article 26 de vos statuts prévoit le renouvellement annuel et par fraction de votre conseil.

Les trois administrateurs désignés par le sort pour sortir cette année, sont :

MM. Marcel Bouilloux-Lafont, Gallut et le comte Le Bourdais des Touches.

Nous vous proposons leur réélection.

Nous vous proposons l'augmentation de l'allocation fixe, prévue pour votre conseil, qui est pleinement justifiée tant par les circonstances, que par le développement de votre société.

Nous vous proposons également une résolution destinée à satisfaire aux exigences de la législation brésilienne et qui ne comporta aucune explication spéciale.

Vous aurez également à nommer vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1920 et à fixer leur rémunération.

Les commissaires sortants sont : MM. de Boisguilbert, Montangerand et de La Hautière.

Nous vous prions de donner à vos administrateurs qui appartiennent à d'autres sociétés, les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les opérations qui ont pu être faites en vertu des autorisations données l'année dernière résultent des comptes qui sont soumis à votre approbation.

En terminant ce rapport, nous vous demandons de vous joindre à nous, pour adresser à la direction et au personnel, tous nos remerciements pour la collaboration dévouée et pleine de zèle qu'ils n'ont cessé d'apporter à la société. (Applaudissements.)

\*  
\*   \*   \*

(Lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires des comptes qui conclut à l'approbation des comptes présentés par le conseil).

### LA DISCUSSION

.....  
M. le président. — L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Avant de nous emparer et hors séance, je tiens à vous faire les deux communications suivantes :

M. Carlos de Oliveira Sampaio, qui est un des fondateurs du Crédit foncier du Brésil et qui, depuis le début, fait partie de notre conseil d'administration et du Comité de direction de Rio de Janeiro, vient d'être appelé par la confiance du président de la République du gouvernement des États-Unis du Brésil à l'un des postes les plus importants du pays : il vient d'être nommé préfet de la ville de Rio

Je demande à l'assemblée de joindre ses félicitations à celles qu'adressera le conseil à son éminent collaborateur. (Applaudissements.)

Vous vous souvenez, Messieurs, que l'assemblée générale de 1918 avait été saisie d'une assignation adressée au conseil d'administration par un porteur de parts de fondateur protestant contre la répartition proposée par le conseil, dans laquelle il voyait une atteinte au droit des porteurs de parts de fondateur. Le conseil estimait, d'accord avec M. Houpin, l'éminent jurisconsulte qu'il avait consulté, que cette répartition n'était pas critiquable. Il se sentait d'autant plus à l'aise pour le défendre que la répartition proposée par lui diminuait de 500.000 francs ses propres parts sur les bénéfices.

Le conseil d'administration, d'accord avec l'assemblée, avait décidé de résister aux prétentions des porteurs de parts.

L'affaire vient d'être plaidée devant le tribunal de commerce de la Seine, et ce dernier, dans un jugement rendu hier, vient de débouter le plaignant et de le condamner aux dépens.

(L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire, a été renvoyée faute de quorum.)

---

DIVERSIFICATION AU MAROC  
Participation dans le [Crédit foncier marocain](#)  
et le [Crédit franco-marocain du commerce extérieur](#)

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 10 juin 1921)

Le 3 juin s'est tenue l'assemblée des actionnaires du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud [sous la présidence du baron Amédée Reille], à qui furent soumis les comptes de cet établissement pour l'exercice clos à fin 1920. Les résultats, très en progression sur ceux de l'année précédente, permettent de distribuer aux actions libérées un dividende de 12 0 0 contre 10 %, soit 60 francs et 53 25 aux actions non entièrement libérées (qui d'ailleurs ont été libérées le 1<sup>er</sup> juillet dernier). Les parts de fondateur reçoivent 50 fr. contre 33 fr. 33 en 1919.

Les produits bruts se sont élevés à 14.132.224 fr. au lieu de 10.137.835, et le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des charges financières, ressort à 8.819.000 fr. en augmentation de 3.923.000 francs sur celui de 1919 qui s'établissait à 4.896.465 francs.

Voici d'ailleurs les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1919	1920
CHARGES		
Intérêts des obligations	3.344.237	3.321.300
Droits du fisc	228.873	233.171
Commissions et courtages	32.628	37.687
Amortissements primes oblig	59.901	63.214
Intérêts des actions libérées	114.758	97.409
Frais généraux	1.450.956	1.550.815
Amortissement du mobilier	10.017	9.458
	<u>5.241.370</u>	<u>5.313.224</u>
PRODUITS		
Intérêts commerc., agios, etc.	10.137.835	14.152.224
Rappel des charges	5.241.370	5.313.224
Bénéfices de l'exercice	<u>4.896.465</u>	<u>8.819.000</u>

La situation économique et financière du Brésil s'est profondément modifiée au cours de l'année dernière. Le change brésilien, qui s'était maintenu pendant toute la guerre entre 12 1/2 pence et 13 pence, qui s'était raffermi en 1919 jusqu'à coter 14 3/8, a faibli d'une façon presque constante en 1920, jusqu'à 10 pence environ à fin décembre. Ces fluctuations ont pour cause un ralentissement sérieux des exportations du pays en même temps qu'augmentaient considérablement les importations.

D'autre part, les hauts cours pratiqués sur les principales devises étrangères ont permis à la Société de couvrir par anticipations des rapatriements de capitaux à des conditions satisfaisantes ; cependant, par mesure de prudence, l'Etablissement, dans ses comptes, a adopté un change inférieur correspondant au cours du jour de l'arrêt des écritures ; l'actif du bilan au Brésil, a été passé comme d'habitude, au change fixe de 588 reis par franc, c'est à dire à 1 70 le milreis.

Malgré les difficultés économiques et financières, la situation immobilière des places de Rio et de Sao-Paulo est restée favorable. Les terrains ont subi une augmentation

constante, et la propriété bâtie a connu une hausse sensible, par suite de l'élévation des prix des matériaux et des salaires. En conséquence, les garanties des prix anciens ont largement augmenté. Les loyers, d'autre part ont également suivi une marche ascendante, allant jusqu'à un accroissement des prix de 50 % et même, dans certains quartiers riches de Rio, 80 %.

L'argent, abondant pendant la guerre, s'est raréfié par suite de la crise, et son loyer a subi une notable augmentation, de sorte que les emplois de capitaux se présentent avantageusement.

L'ensemble des prêts, consentis par la société s'élève en fin d'année à fr. 70.474.698 95, contre fr. 48.937.279 14, soit une augmentation de francs 21.537.419 81. L'actif en monnaie brésilienne se montait, au change fixe de 1 70, à fr. 50.445.82326.

En ce qui concerne l'Argentine, des causes analogues à celles données pour le Brésil, ont modifié la balance commerciale et influencé le change. En outre, un resserrement monétaire important s'y est produit par suite de l'afflux sur le marché des titres placés en Europe, donnant lieu à de grosses opérations d'arbitrage. La société a couvert dans de bonnes conditions par anticipation des recouvrements de piastres provenant des dividendes des actions Banco el Hogar Argentino, qui, d'ailleurs, porta son dividende de 6 à 7 % et consolida encore sa position par l'importante opération du remboursement de ses obligations, réalisée à un moment particulièrement favorable pour lui — et qui fit quelque bruit à l'époque.

La banque a en outre participé à la création du Crédit foncier marocain qui a lui-même, avec le concours de la Banque nationale française du Commerce extérieur, créé une filiale, le Crédit franco-marocain du Commerce extérieur, afin de permettre le développement séparé des branches immobilières et bancaires partant toutes deux d'une souche commune.

Voici comment a été présenté le bilan clos au 31 décembre 1920 et que nous comparons au bilan fourni l'année précédente :

	1919	1920
ACTIF		
Actionnaires	18.890.450	1.314.675
Prime à amortir sur oblig.	10.035.584	9.972.289
Portefeuille-titres	25.926.720	29.205.509
Participations financières	6.172.383	6.188.228
Caisses et banques	26.007.341	27.217.878
Provision pour coupons	987.146	1.441.177
Prêts hypothécaires	31.740.772	43.184.750
Prêts aux États et municipalités	7.349.715	4.646.316
Prêts sur nantis, et sur titres	5.719.129	19.853.163
Prêts sur marchandises	4.127.667	2.790.468
Intérêts acquis	1.384.302	1.614.475
Comptes d'ordre	6.569.114	6.784.658
Effets à recevoir	673.181	2.830.342
Débiteurs divers	1.072.099	440.967
Immeubles	2.682.243	1.778.554
Mobilier	93.913	88.917
Frais constitution	1	1
Acompte sur dividende	550000	1.000.000
	<u>150981765</u>	<u>160.352.367</u>
PASSIF		

Capital	50.000.000	50.000.000
Obligations non amorties	6.755.500	66.347.500
Réserve statutaire	5.000.000	500.0000
Réserve extraordinaire	500.000	500.000
Réserve pour amortissements	500.000	500.000
Provision pour variations change et portef.	5.000.000	5.000.000
Prime de rembours. des prêts à l'État et	632.510	360.825
Coupons à payer	3.287.918	3.171.416
Acceptations	—	750.000
Intérêts reçus d'avance	366.634	564.905
Comptes d'ordre	6.744.087	8.266.739
Créditeurs Paris	2.348.467	675.055
Créditeurs Brésil	4.828.546	10.354.786
Profils et pertes :		
Report précédent	111.758	42.141
Bénéfice de l'exercice	4.896.465	8.819.000
	<u>15.0981.765</u>	<u>16.0352.367</u>

La lecture du bilan fait apparaître à l'actif la diminution considérable du poste « Actionnaires » qui revient de 18.890.000 fr. à 1.314.000 fr. par suite des versements de libération des titres. Les prêts hypothécaires augmentent de 31.740.000 fr. à 43 millions 184.000 fr., les prêts sur nantissements et titres passent de 5.719.000 fr. à 19.853.000 fr., tandis que les prêts aux Etats et aux municipalités accusent une diminution de 2.700.000 fr. environ. Les modifications du passif sont peu importantes, à part celles portant sur les comptes d'ordre qui augmentent d'un million et demi et sur les « Créditeurs » qui passent de 7.177.000 fr. à 11.029.000 fr. Le total des réserves atteint 11 millions, donnant à l'affaire une position qui semble forte.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a nommé administrateur M. Alphonse Lazard, en remplacement de feu M. Bouvard, et réélu MM. d'Anthouard, Richon et Teixeira Soares.

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(L'Information financière, économique et politique, 11 juin 1922)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 9 juin, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration.

Du rapport du conseil, il ressort notamment que, dans l'Amérique du Sud et le Brésil, où les capitaux de la société sont placés, la situation économique n'a pas présenté, au cours de l'année 1921, de changement notable. Des symptômes d'amélioration se sont manifestés fin 1921, et se sont accentués en 1922. Au Brésil, la tendance commerciale est légèrement plus favorable, et la dépréciation simultanée du change ainsi que des produits d'exportation, en réduisant les facultés d'achat, a ralenti les importations de produits fabriqués, d'autant plus rapidement que l'industrie locale s'était développée beaucoup au cours de la guerre. La vente du sucre, de viandes congelées et des fruits oléagineux progresse sensiblement, tendant à remplacer, dans les échanges internationaux, le déficit causé par la diminution des exportations de caoutchouc.

Par suite du retour à l'activité commerciale, le change montre des signes d'affermissement ; la situation immobilière demeure favorable : la valeur des terrains et des immeubles est en hausse appréciable par suite : d'une part, de l'émigration et de



l'accroissement normal de la population, et, d'autre part, du prix élevé des salaires et des matériaux. Les garanties des prêts faits par le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud en sont fortifiés.

Les produits bruts de l'exercice se sont élevés à 12.127.635 fr. 91. Déduction faite de toutes les charges soit 5.163.382 fr. 17, il reste un bénéfice de 6.964.253 fr. 74 auxquels s'ajoute le report de 1920, soit 37.341 fr. 96.

Le solde du compte de Profits et Pertes, au 31 décembre 1921, s'élève donc à 7 millions 601.595 fr. 79.

Une somme de 1.430.395 fr. 60 ayant été défalquée des résultats de l'exploitation pour dépréciation des créances portées pour leur nominal à l'inventaire, le bénéfice net ressort à 5.533.858 fr. 14.

Après prélèvement de 800.000 francs, fait, sur la proposition du conseil, en faveur du fonds de prévoyance, et divers prélèvements statutaires, il reste un solde de 1.387.080 fr. 54, auquel s'ajoute le report de 1920, soit 37.341 francs 96. Sur le total de 1.424.428 fr. 50, il a été reporté à nouveau 91.095 fr. 17 et réparti une somme de 1.333.333 fr. 33.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a voté la répartition de 75 % aux actions, pour superdividende de 2 %, soit 10 francs par titre, et 25 % aux parts de fondateur, soit 16 fr 66 pour chacune. Les 100.000 actions formant le capital social recevront ainsi un dividende de 40 francs par action, sur lesquels il a été payé le 1<sup>er</sup> janvier 1922 un acompte de 10 francs ; le solde de 30 fr. sera mis en paiement, sous déduction des impôts le 1<sup>er</sup> juillet prochain, en même temps que la somme de 16 fr. 66 attribuée à chaque part de fondateur.

Un actionnaire ayant demandé s'il ne serait pas possible de répartir un dividende plus élevé, en faisant des réserves moins importantes, le président a déclaré que le conseil, ne se départissant de sa politique toute de prudence et de étageasse, continuerait de suivre cette voie. Un autre actionnaire demandant quelques explications sur la situation au Maroc, M. le président a répondu qu'elle était la même que l'année dernière. Il a ajouté que le Crédit foncier marocain attendait que l'état du marché ainsi que la situation économique au Maroc permettent de faire appel à des capitaux d'emprunt pour le développement de ses affaires.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 7 juillet 1922*)

Le rapport présenté à l'assemblée du 9 juin dernier, du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, contient d'intéressants aperçus sur la situation économique au Brésil en 1921 et au commencement de l'année en cours.

La balance commerciale s'est sensiblement améliorée : la dépréciation du change a ralenti les importations de produits lubriques pendant que l'industrie locale se développait dans des proportions appréciables. Une meilleure tenue des cours du café a encouragé la reprise des exportations et la vente du sucre, des viandes congelées et des fruits oléagineux tend à compenser la diminution des exportations de caoutchouc. Le change se relève notablement, la valeur des immeubles et des terrains s'accroît en même temps qu'augmente la population.

En Argentine, la situation s'améliore dans les mêmes conditions. Une crise intense du logement a provoqué des mesures gouvernementales favorisant la construction et le Banco Et Hogar Argentino réalise des profits importants notamment par vente des immeubles provenant de réalisation de gage.

Les produits bruts réalisés par le Crédit foncier du Brésil s'élèvent à 12.127.635 91 contre 14.132.224 26. Après déduction des charges diverses et addition du report antérieur, le solde disponible s'établit à 7.001.595 70 contre 8.861.141 96.

La répartition s'est effectuée ainsi qu'il suit :

	1920	1921
Prélèvement pour fonds de prévoyance	1.500.000 00	800.000 00
Prélèvement pour dépréciation de créances	—	1.430.395 60
Intérêt de 6 % aux actions	2.325.000 00	3.000.000 00
Conseil d'administration	998.800 00	346.771 60
Second divid. aux actions	3.000.000 00	1.000.000 00
Parts de fondateur	1.000.000 00	333.333 33
Report à nouveau	37.341 96	91.095 17
	<u>8.861.141 96</u>	<u>7.001.595 70</u>

Le dividende des actions a été ramené de 60 à 40 fr. ; celui des parts de 50 fr. à 16 fr. 66. Ils sont payables depuis le 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction de l'impôt et, pour les actions, de l'acompte de 10 fr. payé en janvier. Au cours de la discussion, le président a indiqué que cette diminution était une mesure de prudence, les fonds de prévoyance ayant été plus largement dotés que l'an dernier. Au bilan, les créances considérées comme irrécouvrables (notamment celle sur la Banque française du Brésil) ont été néanmoins portées à l'actif pour leur valeur nominale. On a vu plus haut qu'une provision pour la dépréciation de ces créances avait été effectuée par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice.

À l'actif, le portefeuille est à 29.102.741 49, en diminution de 102.768 11 par suite de l'amortissement pratiqué sur diverses valeurs. De même les participations sont en moins-value de 5.000 fr. environ.

Les prêts et obligations hypothécaires, qui s'élevaient à 43.184.750 21 au 31 décembre 1920, sont passés à 52.655.704 07 au 31 décembre 1921. En même temps, les prêts aux États et municipalités passaient de 6 à 18 millions en chiffres ronds, les prêts sur marchandises de 2.800.000 à 6.450.000 fr. Le montant des prêts sur nantissement et titres variait moins. Dans l'ensemble, le total des prêts figure au bilan pour 96.508.966 23 au lieu de 70 millions 474.698 95 précédemment. La proportion des prêts hypothécaires a été de 13,60 % en francs et 86,40 % en milreis brésiliens contre respectivement l'an dernier 6,27 % en francs et 93,73 % en milreis.

L'actif en monnaie brésilienne représente 72 millions 710.106 fr. 88 au change de 1 fr. 70 au lieu de 50.445.823 fr. 36 au même change l'an dernier.

Au passif, l'ensemble des réserves s'élève à 12.500.000 francs en augmentation de 1.500.000 fr., affectation de l'an dernier au fonds de prévoyance.

L'assemblée, qui a adopté à l'unanimité les propositions du conseil d'administration, a réélu M. Chagos Doria, administrateur sortant.

L'assemblée annuelle, qui s'est tenue au siège social, le 30 juin, sous la présidence du baron Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant, y compris le report de 1921, par un bénéfice de 6.412.999 fr. 30, sur lequel il a été prélevé 1.000.000 à titre de provision pour charges et amortissements divers, et reporté à nouveau 615.285 fr. 15.

Le dividende a été fixé à 40 francs par action, sur lesquels un acompte de 10 francs a été payé le 1<sup>er</sup> janvier et à 16 fr. 66 par part. payables à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts.

MM. Cardozo de Almeida, Augustin Melian, Pedro Nolasco da Cunha et Carlos Sampaio, ont été réélus administrateurs.

---

Qui êtes-vous ? 1924 :

Anthoüard DE WASSERVAS (baron Albert d'), ministre plénipotentiaire en retraite, conseiller général de la Haute-Loire.

121 bis, rue de la Pompe, T : Passy 92-22 ; et Saint-Maurice, La Voûte-Chilhac (Haute-Loire).

Secrétaire général de l'Union des femmes de France ; vice-président du Comité France-Amérique ; administrateur de diverses sociétés [dont la Caisse commerciale et industrielle de Paris, [Crédit foncier du Brésil](#), le Crédit foncier du Sénégal, devenu Crédit foncier africain (groupe Bouilloux-Lafont) et la Compagnie générale des Tabacs [> 1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine]].

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 12 octobre 1861, à Versailles.

Marié à feu M<sup>lle</sup> Geneviève de Romeuf. Enfants : Gérard ; Bertrand ; Monique ; Jean ; Claude.

Œuvres : Voyages d'exploration à Madagascar, cartes et articles sur le pays ; Les Boxers, journal du siège des légations à Pékin (1910) ; Le Progrès brésilien, étude économique et politique sur le Brésil (1909) ; articles sur la colonisation en Tunisie, sur la situation économique et financière au Brésil, en Egypte.

Sport : chasse, pêche, auto.

Club : Union artistique.

BOUILLOUX-LAFONT (Maurice). conseiller général et député du Finistère ; banquier.

92, avenue Henri-Martin ; et château des Ormeaux, à Bénodet (Finistère), T. : 4.

Maire de Bénodet.

Administrateur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, du [Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud](#), de la Compagnie générale des Tabacs [> 1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine][des Carrières de l'Ouest (1923) — avec son beau-frère Pierre Alavoine —, etc. ].

Né à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), le 10 avril 1875.

Marié [en 1907] à M<sup>lle</sup> Yvonne Alavoine [fille de François Alavoine (1936-1902), président de Gaz et eau et de la Régie coïntéressée du gaz et des eaux de Tunis. ]

Clubs : Union interalliée ; Cercle du Bois de Boulogne ; Automobile-Club ; Aéro-Club ; Société hippique ; Yacht-Club.

[Créateur en 1923 du Crédit foncier du Sénégal, transformé ensuite en Crédit foncier d'Afrique. ]

LE BOURDAIS DES TOUCHES (Jean, comte), consul général de France honoraire ; [administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien](#) ; [censeur de la Banque de l'Algérie](#).

7 bis, rue Raynouard, T. : Auteuil 18-24 ; et château de Lorderay, par Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 4 avril 1874, à Lodève [† 5 février 1948].

[Marié le 6 juin 1902 à Mlle Yvonne Camusat de Riancey. Divorcé en novembre 1910.]

Éduc. : collègue Stanislas.

Docteur en droit ; [chef du secrétariat particulier (juin 1899), chef adjoint du cabinet (juillet 1900), chef de cabinet (décembre 1900) de Joseph Caillaux au ministère des Finances,] conseiller référendaire à la Cour des comptes [février 1901] ; [de nouveau chef de cabinet de Caillaux aux Finances (janvier-juin 1907),] consul de France de première classe à Florence [1907-1909][poste jamais occupé d'après *Le Temps*, 22 février 1909][attaché financier de France à Saint-Petersbourg (février 1909)] [administrateur (mai 1909), puis président (mai 1929) de la Banque privée industrielle, commerciale, coloniale (Lyon-Marseille)(« la Banque privée »), puis (1931) administrateur de la Société lyonnaise de dépôts (après absorption de la Banque privée), administrateur des Phosphates tunisiens (1909), administrateur (1909), puis liquidateur (1921) des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, censeur (décembre 1911), puis (c. 1929) administrateur de la Banque de l'Algérie, commissaire aux comptes de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord en tant que représentant de la Banque de l'Algérie (1919 ?-1929), à nouveau chef de cabinet de Caillaux aux Finances (avril-octobre 1925 et mars-juin 1926), administrateur du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud (groupe Bouilloux-Lafont), vice-président de la Société toulousaine de crédit industriel, administrateur (janvier 1939) de La Préservatrice Accidents et risques divers.].

Membre de la Société d'économie politique et de la Société de statistique.

---

### Une intéressante valeur hypothécaire

Crédit foncier du Brésil

(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1924)

Les actions du Crédit foncier du Brésil qui se traitent, au Parquet, sont l'objet, depuis quelque temps, d'un mouvement en avant assez régulier qui les a portées à 538, leur cours actuel. Ce niveau est encore sensiblement inférieur au plus élevé qu'elles aient enregistré aux environs de 1920 et, comme les raisons qui ont pu expliquer la baisse qui s'est produite dans l'intervalle sont en voie de disparaître complètement, il semble que la mise en portefeuille puisse apparaître opportune et susceptible de permettre, à ceux qui l'effectueront, le placement généralement très heureux qu'ont pratiqué les acheteurs primitifs de titres d'établissements hypothécaires sud-américains.

La création du Crédit foncier du Brésil remonte à 1906 : jusqu'en 1912, son rayon d'action est demeuré statutairement limité au Brésil ; en 1912, le champ des opérations sociales a été étendu à l'ensemble de l'Amérique du Sud ; enfin, en 1920, toute limitation géographique a été supprimée. En fait, jusqu'ici, l'activité de l'établissement s'est développée au Brésil, d'abord, en Argentine et au Maroc ensuite, dans ces deux derniers pays par l'intermédiaire de prises de participation ; elle s'étend à tout ce qui concerne les prêts hypothécaires ou les avances sur garanties hypothécaires, les prêts aux gouvernements, États, provinces, municipalités, corporations, les prêts sur titres hypothécaires ou officiellement garantis, les prêts sur produits agricoles ou sur marchandises. Les prêts hypothécaires ne peuvent être consentis que sur première hypothèque et ne doivent pas dépasser la moitié de la valeur d'estimation du gage ni avoir une durée supérieure à 50 ans. La société peut s'intéresser à toute entreprise ayant un objet similaire au sien.

Le capital, fixé à 12.500.000 francs en 1910, a été élevé en 1912 à 50.000.000 en 100.000 actions libérées de moitié à l'origine et aujourd'hui complètement libérées. Il existe 20.000 parts de fondateurs. Après dotation de la réserve légale, il est attribué un premier intérêt de 6 % aux actions ; le solde disponible des profits après prélèvement des tantièmes et des dotations aux comptes de prévoyance est partagé à raison de 25 % aux parts et de 75 % aux actions. Un franc de superdividende attribué à chacune de celles-ci correspond donc à 1.666 pour chaque part.

Nous avons indiqué plus haut les extensions successives du cadre des opérations sociales. Au Brésil, c'est toujours directement que le Crédit foncier a exercé son industrie sauf une participation, réalisée au début de 1923, dans le Banco hypothécaire do Brazil ; en Argentine, au contraire, il n'a jamais travaillé que sous les espèces des intérêts importants qu'il détenait dans le Banco el Hogar Argentino ; ces intérêts auraient été également réalisés — en tout ou en partie — dans les premiers mois de l'année écoulée. [Enfin, au Maroc, c'est par le truchement du Crédit foncier marocain, à la création duquel il a participé, et de la filiale de ce dernier le Crédit franco-marocain du commerce extérieur, que le Crédit foncier du Brésil s'est implanté.](#)

Le dividende, fixé en 1918 à 32 fr. 50 par action libérée, porté à 50 fr. en 1919 et 60 fr. en 1920, a dû être ramené à 40 fr. pour l'exercice 1921, chiffre auquel il a été maintenu pour 1923. Voici, d'ailleurs, comment se présentent les comptes de cette période :

Années	Prêts en cours	Bénéfices	Prélèv. prévoy.	Divid. act.	Divid. parts
	(en 1.000 fr.)			(en fr.)	
1918	49.830	2.098	—	32 50	4 17
1919	47.938	4.896	—	50 00	33 33
1920	70.474	8.819	1.500	60 00	50 00
1921	96.509	6.964	2.230	40 00	16 67
1922	105.973	6.321	1.000	40 00	16 67

La croissance considérable du mouvement des prêts est spécialement à retenir, surtout si l'on met en parallèle l'élévation du compte portefeuille titres et participations qui, dans le même espace de temps, sont passés, ensemble, de 32 millions à 41 millions et dont la réalisation partielle au début de 1923, comme nous l'avons dit, a dû procurer, à la société, un bénéfice important en raison notamment de la hausse de la piastre argentine, et lui procurer des disponibilités que l'établissement pourra utiliser pour développer encore le mouvement de ses opérations tant au Brésil que dans tout autre pays.

Mais ce n'est pas là qu'est la principale cause de hausse du titre. Celle-ci se trouve sinon dans la reprise effective du milreis par rapport à l'or, du moins dans la stabilité dont il fait preuve et qui peut être le prélude d'une amélioration plus sensible. Ceci au point de vue théorique. Au point de vue pratique, le relèvement du milreis à Londres — il est rarement coté à Paris, mais la livre à 95 francs contre 70 il y a quelques mois, indique suffisamment dans quel sens doit avoir varié la parité — est un fait. Le milreis vaut actuellement 6 d. 21/32 contre 5 d. il y a assez peu de temps, ce qui met le milreis à 2 fr. 40 environ. Or, pour la transformation de ses milreis en francs, le Crédit foncier du Brésil se base sur un change fixe qui a été, pour 1922, de 1 fr. 70 par milreis. Il est donc possible de mesurer quelle plus-value effective a pris son actif à l'égard du porteur

français de ses titres, plus-value que ne peut que contribuer à augmenter toute amélioration nouvelle du change brésilien.

Sur la base du dividende actuel de 40 francs et qui paraît au moins garanti pour 1923, l'action du Crédit foncier du Brésil, qui cote 538, se capitalise à un taux avantageux, et tant pour les possibilités de hausse que lui confère le développement normal de l'affaire, que par celles qu'elle recueille dans la valorisation d'actif, résultant de la fermeté du change brésilien, elle nous paraît attrayante à acheter.

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1924)

L'action du Crédit foncier du Brésil cote 535 ; nous renouvelons notre conseil d'achat de ce titre qui paraît appelé à faire beaucoup mieux. Nous avons fait ressortir l'importance pour l'affaire de l'amélioration du change brésilien.

Or, le milreis a encore progressé à Londres, cette semaine, atteignant 6 d. 29732 ; il peut aller sensiblement plus haut encore au fur et à mesure de l'amélioration de la situation économique du Brésil.

Du reste, il est bon de souligner que l'Amérique du Sud n'est plus exclusivement le champ d'action de l'établissement qui s'est établi au Maroc par l'intermédiaire du Crédit foncier marocain et du Crédit franco-marocain pour le commerce extérieur. Ce sont là des participations qui peuvent devenir productives pour l'avenir et auxquelles ne se limitera sans doute pas l'établissement qui possède d'importantes disponibilités.

Le dernier dividende a été de 40 francs ; il se capitalise sur la base du cours de l'action à environ 7,40 % brut ; c'est un taux qui, par les temps qui courent, doit retenir l'attention des capitalistes.

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Journal des finances*, 8 février 1924)

Nous avons déjà souligné que l'orientation nouvelle et favorable, du change brésilien, était susceptible d'avoir d'heureuses conséquences pour le Crédit foncier du Brésil, tant au point de vue de ses résultats que de la valeur de son actif. A la fin de 1922, le bilan comportait un avoir de 83.678.850 francs en monnaie brésilienne, en comptant le milreis à 1 fr. 70, taux usuel dans les inventaires de la société. Comme le milreis vaut environ 2 fr. 40 à l'heure actuelle, il en résulte pour un tel actif une plus-value de 41 %, soit de 34 millions 4, alors que le capital est de 50 millions.

Les prêts hypothécaires de la Société au Brésil ont plus que doublé en trois ans. D'autre part, on sait que le Crédit foncier du Brésil a fondé en août dernier, dans l'État de Sergippe, avec une concession et une garantie de l'État, une banque destinée à favoriser le développement du commerce et de l'industrie, et surtout de l'agriculture.

Enfin, les affaires marocaines à la création desquelles il avait participé, en 1920-21, ont été aménagées, après expérience faite, de façon à profiter plus pleinement de l'amélioration qui se manifeste dans la situation économique du pays, après une dure crise ; le Crédit foncier marocain et le Crédit franco-marocain du commerce extérieur ont fusionné récemment, en absorbant une partie de l'actif de la Foncière Marocaine, pour former la Banque française du Maroc\*, au capital de 30 millions.

Il n'est donc pas surprenant que la Banque [*sic* : *la Bourse*] commence enfin à se rendre compte de la véritable situation de l'affaire. Aussi les actions se sont-elles avancées depuis huit jours de 538 à 567, en attendant mieux.

---

Marcel BOUILLOUX-LAFONT, président

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1924)

Les actionnaires, réunis le 25 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice 1923 présentant un solde bénéficiaire de 8.753.719 fr. 39, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 615.285 fr. 15.

Une somme de 1 million a été déduite des bénéfices pour charges et amortissements.

L'assemblée a décidé d'attribuer à la réserve extraordinaire 2 millions pour en porter le montant à 2.500.000 fr. et d'élever à 9 millions le fonds de prévoyance par absorption du compte Provision de change et portefeuille s'élevant à 5 millions, et de la réserve d'amortissement de 500.600 fr. et de répartir aux actionnaires et aux parts de fondateur le solde de 2 millions.

Le dividende ressort ainsi à 45 fr. brut pour les actions, sur lequel un acompte de 10 fr. a été versé. Le solde de 35 fr sera mis en paiement sous déduction des impôts à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Les parts recevront 25 fr.

Le report à nouveau s'élève à 418.260 fr.

L'assemblée a réélu administrateurs : MM. Édouard Quellennec et Alphonse Lazard, et nommé M. Camille Voullémier.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1924)

.....  
L'assemblée a réélu administrateurs MM Quellennec et Lazard, administrateurs sortants, et nommé administrateur M. Camille Voullémier, directeur général au Brésil, en remplacement de M. le baron Amédée Reille, administrateur sortant, qui a été nommé président honoraire.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Le conseil d'administration a élu président M. Marcel Bouilloux-Lafont, et vice-présidents M. le baron d'Anthoüard et M. J. Teixeira Soarès.

---

GUIDE DU CAPITALISTE

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 4 août 1925)

Une combinaison trop habile pour rembourser la totalité de sa dette en n'en payant que 50 %, et avec du papier.

Une opération, nous devrions plutôt dire « une combinaison », que propose le Crédit foncier du Brésil à ses porteurs d'obligations, ramène l'attention sur cet établissement.

Il a été fondé à la fin de 1906, sous la dénomination de Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, avec un capital initial de 12.500.000 francs et, en 1910, il réalisait un bénéfice de 374.401 francs porté à 478.416 francs en 1911. Il quadrupla ensuite son capital, le portant ainsi à 50 millions, dans le but d'étendre ses opérations au Chili, en Uruguay et en Argentine, où il prenait un intérêt dans ce « El Hogar Argentino », que d'autres combinaisons devaient par la suite mettre lui-même aussi en vedette, dans des conditions, d'ailleurs, assez peu flatteuses pour sa fidélité aux engagements pris avec ses prêteurs : qui se ressemblent...

En 1913, le conseil d'administration du Crédit Foncier du Brésil se composait de MM. Adam, président ; Caron et Reille, vice-présidents ; Bouilloux-lafont, J. Bouvard, E. Claude, Loste, A. Meillan, E. Quellennec, H. Richou, Le Bourdais des Touches pour la France ; MM. J. Teixeira Soarer, E. Grandmaison, Nolasco de Cunha, de Rego Mouseiro, C. de Diva Sampaio — pour le Brésil.

Entre-temps, une assemblée extraordinaire, tenue le 8 janvier 1910, autorisait la création de 500.000 bons et obligations de 500 francs chacune du type 5 %, série A., qui faisaient leur apparition, dès mai suivant, au Bulletin de la Cote, et l'on croirait volontiers que cette inscription avait, notamment, pour objet de faciliter l'écoulement de ce papier dans le public.

Mis en goût, le Crédit foncier du Brésil enfla sa dette obligataire, par la suite, jusqu'à 75 millions — soit 25 millions de plus que le montant nominal du capital social — avec le concours de la Caisse commerciale et industrielle de Paris et de la Société centrale des banques de province, qui depuis... et où M. Adam — dont nous relevons tout à l'heure la présence à la tête du conseil d'administration du Crédit foncier du Brésil — jouait un rôle prépondérant. Comme environ 11 millions de ces obligations ont été amorties dans l'intervalle, il en reste en circulation pour quelque 64 millions de francs.

Une dette de 64 millions, c'est un véritable boulet, qu'il faut traîner ; c'est une somme considérable à décaisser pour s'en alléger. Aussi, ce qui est encore un moyen commode et peu coûteux d'assainir la situation financière de l'établissement, les administrateurs du Crédit foncier du Brésil ont-ils imaginé une combinaison qui fait le plus grand honneur à leur... habileté. Mais sans doute aimerait-on à rencontrer plutôt autre chose dans l'administration d'un « Crédit foncier » !

Ils proposent donc aux obligataires d'échanger deux de leurs obligations contre une action, et c'est dans la presse un concert d'éloges, évidemment spontanés, pour une largesse qui, en fait, consiste, pour le Crédit foncier du Brésil, à diminuer du coup sa dette de moitié et à faire perdre, quant à présent tout au moins, 5 francs de leur revenu actuel aux obligataires.

En effet, l'amputé par persuasion — qui est, en l'espèce, l'obligataire — échange deux obligations, représentant un capital nominal de 1.000 francs, contre une action du nominal de 500 francs, d'une part, et contre les deux obligations qu'il donne, lui rapportant 25 francs pour les deux, il reçoit une seule action dont le dernier dividende n'a été que de 45 francs.

Belle opération pour le Crédit foncier du Brésil s'entend, qui gagne 32 millions sur 64, et qui éteint les 32 autres millions en portant simplement son capital de 50 à 82 millions, et en distribuant du papier à ses créanciers devenus des associés avec tous les risques que peut comporter cette qualité.

Mais cette opération si bien combinée a encore un autre objet, c'est de préparer les voies à une augmentation du capital, qui serait porté jusqu'à 200 millions, ce qui, entre parenthèses, ne serait pas fait pour augmenter les chances des actionnaires de voir majorer leurs futurs dividendes. Encore cette opération serait-elle difficile à effectuer avec une dette de 64 millions au bilan, et c'est pourquoi on travaille si activement à la transformer.



Cette opération d'échange n'avantage guère les obligataires français, comme on le voit ; mais ce n'était pas là de quoi faire hésiter le conseil d'administration du Crédit foncier du Brésil dont, sur seize membres, neuf sont citoyens brésiliens ou argentins ! Du côté français, ce sont actuellement : le baron Amédée Reille, MM. Marcel Bouilloux-Lafont, Anthoüard de Wasservas, A. Lazard, Quellenec, Richou, Le Bourdais des Touches ; du côté sud-américain, MM. Almeida, Grandmaison, Nolasco de Cunha, Tobias de Rego, Monseiro, Alzas Doria, Oliveira Sampaio, Voulemier, de Rio-de-Janeiro et A. Melian, de Buenos-Ayres.

Il est à peine besoin d'ajouter que, dans les conditions ci-dessus expliquées, on ne peut que désirer, pour les obligataires du Crédit foncier du Brésil, qu'ils accueillent fraîchement la combinaison qui leur est proposée, sous un aspect que l'on n'épargne rien pour leur rendre excessivement séduisant : trop de fleurs !

---

(*Le Temps*, 21 septembre 1925)

On a vu que le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du sud augmente son capital de 50 millions de francs, soit de 100.000 actions nouvelles, dont 85.967 sont à souscrire en espèces ou contre remise d'obligations.

---

(*Le Temps*, 15 décembre 1926)

Le conseil d'administration du Crédit foncier du Brésil a décidé de porter de 15 à 20 francs l'acompte qui sera mis en paiement le 29 décembre.

---

Crédit foncier du Brésil  
(*Le Journal des finances*, 28 octobre 1927)

Le *Bulletin des annonces légales* vient de publier les conditions de l'opération à laquelle va se livrer cet établissement ; ces modalités sont assez compliquées pour mériter d'être exposées en détail. Rappelons d'abord qu'elle comporte : 1° une augmentation de capital ; 2° la répartition d'un bonus.

L'augmentation du capital, qui portera celui-ci de 100 à 200 millions, s'effectuera par l'émission :

a) De 180.000 actions de même rang que les actions actuelles et qui leur seront entièrement assimilées à partir du paiement du solde du dividende de l'exercice en cours. Ces actions, pour ledit exercice, participeront aux bénéfices de l'exercice, au prorata du temps couru à compter de la date de l'émission.

b) De 20.000 actions, dites actions B, obligatoirement nominatives, ayant droit à une voix par action (contre une voix pour vingt actions aux actions actuelles dans les assemblées ordinaires) et 10 voix par action dans les assemblées extraordinaires, et n'intervenant, par contre : 1° dans le premier dividende statutaire de 6 % ; 2° dans les répartitions au cas de liquidation, qu'autant que les actions A auront été servies préalablement. Au total, 200.000 actions de 500 fr.

La souscription des 180.000 actions sera réservée à titre irréductible aux porteurs d'actions anciennes, de parts bénéficiaires et d'obligations 5 % série A, aux conditions et dans les proportions suivantes : aux porteurs de parts bénéficiaires, 45.000 actions A, soit 9 actions pour 4 parts ; aux porteurs d'actions actuelles, 120.000 actions A, soit, 3

actions nouvelles pour 5 anciennes ; aux porteurs d'obligations 5 % série A, 15.000 actions A qui seront souscrites moyennant remise de deux obligations contre une action

En ce qui concerne les actions ordinaires, le conseil ayant d'ores et déjà les autorisations nécessaires à leur création, l'émission aura lieu dès la mi-novembre. Le prix d'émission sera vraisemblablement de 730 fr. Les actions à vote plural seront également offertes au même prix, mais leur émission ne pourra se faire qu'après autorisation de l'assemblée extraordinaire qui, convoquée pour le 27 octobre, devra, faute de quorum, être remise au 2 décembre. Les actions à vote plural seront réservées aux porteurs d'actions anciennes, à l'exclusion, par conséquent, des actions nouvelles qui vont être émises.

D'autre part, sous réserve de l'approbation de l'assemblée extraordinaire précitée, il sera reparti en espèces, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, aux actions anciennes (n° 1 à 100.000) et aux parts de fondateur, le solde de la part de réserve leur revenant d'après la décision de l'assemblée extraordinaire du 26 juin 1925, soit 50 fr. brut, par action n° 1 à 100.000 et 83 fr. 33 par part bénéficiaire.

Ces opérations réalisées, le capital de 200 millions du Crédit foncier du Brésil se trouvera divisé en 280.000 actions A qui seront toutes assimilées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1928 ; et 20.000 actions B.

Il nous a paru utile de donner ces indications techniques ; nous le faisons naturellement sans préjudice des observations que peut comporter éventuellement l'examen des conséquences, pour la société, de l'opération elle-même.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1927)

Cette société procède, jusqu'au 25 novembre, à l'émission de 180.000 actions nouvelles à la souscription desquelles les actionnaires actuels, porteurs de parts et les obligataires de la société ont un droit préférentiel irréductible. En outre, le conseil a décidé, sauf ratification par l'assemblée générale extraordinaire, convoquée à cet effet, de distribuer en espèces, aux actions anciennes et aux parts de fondateur, les 7 millions 16.500 francs de réserve leur appartenant.

La société dont les affaires se développent rapidement trouvera aisément un emploi des ressources nouvelles qu'elle se sera procurées. Le total de son bilan a, en effet, suivi la progression suivante durant ces dernières années :

31 décembre 1923	217.817.171
31 décembre 1924	236.608.501
31 décembre 1925	286.226.517
31 décembre 1926	302.683.160

Les bénéfices suivant une progression parallèle permettaient de distribuer les dividendes suivants :

1923	9 %, soit 45 fr. 00
1924	9 %, soit 45 fr. 00

1925	10,5 %, soit 52 fr. 50
1926	11,5 %, soit 57 fr. 50

Les porteurs d'obligations semblent donc avoir intérêt à échanger leurs titres contre des actions nouvelles. Ceux qui, en effet, ont dès 1925 utilisé la possibilité d'échange qui leur était offerte, ont vu leurs revenus progresser de 50 francs bruts à 52 fr. 50 bruts en 1925 et 57 fr. 50 bruts en 1926, sans tenir compte du droit de souscription à l'émission en cours. Leur titre s'élevait en même temps jusqu'au cours actuel de 885 francs, ce qui constitue un gain appréciable comparé au cours des obligations échangées.



Coll. Peter Seidel

Signature de gauche : Bouilloux-Lafont  
 Signature de droite : la même qu'en 1914  
 Paris, janvier 1928

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
 (Le Journal des débats, 15 mai 1928)

Les comptes de 1927, qui seront présentés à la prochaine assemblée, font ressortir un chiffre d'intérêts, agios et commissions, de 26.333.944. fr. contre 22 millions 951.259 fr. pour 1926.

Déduction faite des frais généraux, intérêts des obligations et divers, le bénéfice net ressort à 17.302.181 fr. contre 15.846.626 fr.

Le solde disponible, qui s'établit à 17 millions 750.648 fr. contre 16.384.900 fr., permet de proposer la distribution d'un dividende de 57 fr. 50, égal au précédent, aux 200.000 actions A anciennes et de 4 fr. 79 aux actions A nouvelles n° 200.001 à 380.000.

La part recevra 98 fr. 54 contre 91 fr. 66.

---

La « Maison des nations américaines »  
Assemblée générale  
(*Le Temps*, 5 août 1928)

Marcel Bouilloux-Lafont président du Crédit foncier du Brésil

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 1929  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire s'est tenue, le 28 juin 1929, sous la présidence de M. Marcel Bouilloux-Lafont, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. Checacci<sup>10</sup> et Alphonse Lazard. 129.299 actions étaient présentes ou représentées. M. Quemener, secrétaire de la réunion, a donné lecture du rapport du conseil : M. Lavagne d'Ortigue a lu celui des censeurs et le marquis de Boisguilbert celui des commissaires aux comptes.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Avant le vote, le président a prononcé une allocution très applaudie qu'on lira plus loin.

L'assemblée extraordinaire, qui devait statuer sur la création de parts bénéficiaires et sur la division éventuelle des parts de fondateur existantes, n'a pu se tenir faute de quorum : elle a été convoquée à nouveau incessamment.

ALLOUTION  
DE M. MARCEL BOUILLOUX-LAFONT

Mesdames, Messieurs,

Vous avez pu suivre l'œuvre accomplie dans l'intérêt de notre Société et apprécier les efforts faits par le conseil. Après les bons résultats obtenus dans le passé, nous avons jugé qu'il était intéressant pour nous de nous orienter, en outre, dans une nouvelle voie. [Nous espérons obtenir d'autres succès du côté de l'Afrique Française.](#)

D'autre part, nous estimons que l'ampleur des capitaux dont nous disposons et sommes de plus en plus appelés à disposer dans l'avenir nous permet, notamment dans le domaine immobilier, d'en investir une partie [en] France, la stabilisation rendant possibles d'intéressantes opérations.

Nous pouvons envisager pour l'avenir un accroissement sensible de nos bénéfices. Vous savez que le emploi des capitaux provenant de nos émissions d'obligations — qui ont été réalisées avec succès — nous permet d'obtenir de nos emprunteurs des taux d'intérêts supérieurs à ceux auxquels nous empruntons nous-mêmes. Une notable partie

---

<sup>10</sup> Gaston Checacci : représentant de la Caisse commerciale et industrielle de Paris.

de nos résultats bénéficiaires provient de cette différence dont, soit dit en passant, le bilan que nous venons vous présenter ne tient que partiellement compte ; en raison des dates des émissions faites, les bilans à venir s'en ressentiront plus encore. Nous comptons poursuivre notre programme dans ce sens et développer encore nos affaires.

Toutefois, il est un point que je désire mettre en lumière : si les appels de capitaux que nous avons réalisés sous forme d'augmentation de capital nous ont fourni d'importantes disponibilités nouvelles, vous constaterez sans peine que le mot million, bien qu'il conserve encore en France le même prestige qu'avant guerre, ne correspond plus, et de loin, à la puissance qu'il avait alors — et c'est surtout lorsqu'il faut acheter des livres sterling, des dollars, des pesos, des milreis qu'on s'en aperçoit. On constate alors combien il est vrai qu'un million actuel représente moins de 200.000 francs de 1914 car à la diminution de capacité d'achat de notre monnaie (cinq fois moins théoriquement) s'ajoute la dévalorisation de l'or lui-même, qui porte à sept ou huit fois la moindre capacité d'achat de notre monnaie nationale.

Nous sommes donc obligés de manier de très gros capitaux. Il est vrai, par contre, que notre rayon d'action s'est très étendu. Nos opérations se sont développées.

Concernant les propositions que le conseil comptait faire à l'assemblée extraordinaire qui devait suivre celle-ci — et qui ne réunira pas le quorum aujourd'hui —, je voudrais vous donner, à l'avance, quelques éclaircissements.

Ces propositions sont de deux ordres : 1° le conseil a estimé, Messieurs, devant l'accroissement de nos bénéfices, — qui ont passé cette année presque du simple au double — que la répercussion dans l'avenir des résultats sociaux sur les 10 % mis à la disposition du conseil permettait à celui-ci d'envisager d'en appliquer la moitié, soit 5 % sur ces 10 %, à la rémunération de parts bénéficiaires à créer.

Ces parts, sans valeur nominale, qui seront au nombre de 53.333, seront distribuées aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur. En raison de la faveur dont jouissent actuellement auprès du public les parts bénéficiaires et les parts de fondateur, faveur qu'attestent leurs cours élevés, nous avons pensé que mieux vaudrait que par une simple augmentation de dividende vous profiteriez de la mesure que le conseil croit pouvoir proposer à l'assemblée extraordinaire sans nuire au développement des affaires sociales. Ces parts bénéficiaires, qui participeront aux bénéfices de l'exercice 1929 et des exercices suivants, et qui se partageront, si l'on tablait sur le bénéfice de 10%, plus de 900.000 francs, seront — si l'assemblée extraordinaire en décide — distribuées aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur à raison de 1 part bénéficiaire pour 10 actions et de 2 parts bénéficiaires pour 3 parts de fondateur (Applaudissements).

La deuxième proposition qui sera faite à l'assemblée comportera la faculté de mettre au nominatif les parts de fondateur et de pouvoir éventuellement les fractionner. C'est sur la demande de porteurs très intéressés à profiter de la différence d'impôts résultant de cette faculté que nous avons cru devoir faire cette proposition.

Si vous le voulez, maintenant, nous pouvons ouvrir la discussion (Vifs applaudissements).

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, comme chaque année, à pareille époque, et conformément à l'article 36 des statuts, soumettre à votre approbation les comptes du dernier exercice.

### La situation au Brésil

La situation du Brésil peut se résumer dans son ensemble, pour l'année 1928, de la façon suivante : amélioration des finances publiques et consolidation de la situation monétaire ; aggravation des conditions économiques des particuliers.

À Rio, notamment, la situation commerciale s'est montrée, vers la fin de l'année assez franchement mauvaise, en raison, d'une part, de la crise de l'industrie textile,

d'autre part, du resserrement subit des crédits par la Banque du Brésil, lequel a entraîné de nombreuses faillites.

Du côté finances publiques, la réalisation d'économies à outrance a permis de boucler l'exercice avec un excédent de recettes de \$ 104.514.106 qui, mis en report à nouveau à l'exercice actuel, est destiné notamment pour \$ 8.000.000 à l'augmentation de 100 % du traitement des fonctionnaires, \$ 20.000.000 aux travaux d'agrandissements du port de Rio de Janeiro; \$ 30.000.000 pour l'aviation et la guerre.

Ce chiffre de \$ 198.000, équivalent à près de 5 millions de livres, a son éloquence si on le rapproche du solde de la balance du commerce extérieur, qui, comme nous verrons plus loin, s'élève à 6.770.000 liv. st. ; il montre qu'on s'approche de plus en plus du moment où la stabilisation définitive sera obtenue, et où la convertibilité du papier en or pourra être un fait acquis.

#### La Caisse de stabilisation

La Caisse de Stabilisation a vu son encaisse s'accroître suivant un rythme intéressant, comme le montre le tableau suivant :

	£	\$	fr.	Divers en \$	Barres d'or fin val. en \$	En monnaie nationale	
						Encaisse totale	de la Caisse de stabll. en
1 <sup>er</sup> jan.	3.619.390 10	25.717.607 50	9.031.365	5.651.356	53.175.080	435.612.547	435.607.310
1 <sup>er</sup> avr.	5.619.728 00	44.561.162 50	9.020.005	5.649.426	57.999.036	679.309.336	679.669.530
1 <sup>er</sup> juil.	6.814.367 10	47.528.202 50	9.029.315	5.650.297	65.659.439	761.590.783	761.582.120
1 <sup>er</sup> oct.	6.814.482 10	47.485.377 50	9.028.810	5.651.631	95.480.200	791.059.174	791.050.000
1 <sup>er</sup> déc.	7.519.502 10	48.962.567 50	9.029.560	5.653.286	99.913.556	835.303.129	835.301.880

Comme on le voit, du commencement de l'année à la fin, la circulation garantie par l'or détenu dans les coffres de la Caisse de stabilisation a passé presque du simple au double : de \$ 435.607.310 représentée par 78.400.805.883 milligrammes d'or fin, à \$ 835.301.880 représenté par 150.356.203.983 milligrammes d'or fin.

À l'encaisse or de la Caisse de stabilisation, si l'on ajoute l'encaisse or de la Banque du Brésil, de \$ 407.428.074, on arrive à un total d'or de \$ 1 million 242.731.294, ayant en contre-partie 592.000 de billets de la Banque du Brésil, 1.951.724.552 de bons du Trésor, qui, avec les \$ 835.303.219 de billets de la Caisse de Conversion, donnent \$ 3 millions 370.026.432 de circulation fiduciaire garantie par de l'or à concurrence de 30,78 %. Cette garantie n'était, au début de l'année, que de 28,50 %. Il y a donc eu un renforcement de garantie de près d'un tiers.

Par ailleurs, il est à constater que l'accroissement des dépôts en or à la Caisse de Stabilisation représente que 36 % de l'endettement en or du gouvernement fédéral, des États et des municipalités dont le montant est de \$ 105.330.000 et 5 millions 50.000 liv st., ce qui fait apparaître l'importance de l'emprunt spécial en or qui reste à contracter par le gouvernement pour asseoir définitivement la stabilisation et créer la circulation en or. Il est juste de dire que, dans l'appréciation du montant, il peut être tenu compte de deux éléments : le premier, c'est que la certitude donnée au public que la garantie-or existe bien suffira pour que ce même public ne soit pas tenté de convertir ses billets : c'est ce qui s'est produit en Argentine, où le public, pleinement confiant dans l'importance de l'encaisse métallique de la Caisse de Conversion, ne fait pratiquement pas usage de cet or qu'il sait être à sa portée : le second, c'est qu'on peut faire entrer en ligne de compte la réserve latente que nous avons signalée l'an dernier

dans notre rapport, et dont fait état cette année le récent message du Président de la République au Congrès brésilien, en chiffrant par 50 millions de livres sterling, et, dans la pire des hypothèses, par 95 millions de livres, le café stocké dans les magasins généraux et entrepôts régulateurs de l'intérieur.

#### Les stocks de café

Ces chiffres sont même inférieurs à la réalité : ils ne tiennent pas compte du café restant emmagasiné dans les fazendas faute de permis de transport, et dont l'importance est estimée à l'équivalent d'une récolte moyenne venant s'ajouter aux 10 millions de sacs déposés dans les magasins officiels, de sorte que, même estimé à moitié de sa valeur, tout ce café, vendu ou exporté, suffirait, par une diminution correspondante des besoins de la circulation ou une augmentation correspondante de devises ou d'or (pour autant qu'il n'est pas déjà warranté en or), pour compléter à 100 % le gage en or de la circulation fiduciaire. Nous avons nous-mêmes, à la fin de la guerre, à une époque où l'or était introuvable, appelé l'attention du ministre des Finances d'alors, M. Homero Baptista, sur l'opportunité de la création d'une Banque du Café (nous en avons même établi le projet), warrantant à moitié de sa valeur ce café facilement transformable en or, et utilisant ces warrants comme gages d'une circulation fiduciaire.

À l'heure actuelle, de cette accumulation de stocks résulte un important accroissement de la circulation des billets qui gagnerait, semble-t-il, à se voir substituer l'or étranger, rentrant dans le pays à la suite d'une plus grande liberté des transports et des exportations du café. L'augmentation du stock d'or, ou la diminution de l'émission fiduciaire en résultant, seraient deux facteurs de premier ordre à la fois pour la consolidation du change et pour le relèvement de la balance commerciale.

#### La balance commerciale

Depuis l'inauguration des mesures actuelles de restrictions dites « de défense du café », antérieures, du reste, au Gouvernement actuel, la balance commerciale s'est traduite chaque année par une diminution du solde bénéficiaire qui n'est pas sans rapport avec cette nouvelle politique.

De 26.233.000 st. en 1924, l'excédent des exportations sur les importations est devenu 16 millions 700.000 liv. st. en 1925, 14.795.000 Liv. st. en 1926, 9.048.000 liv. st. en 1927, pour tomber à 6.757.000 liv. st. en 1928.

Nous savons la part qu'il faut faire à l'augmentation des importations, qui a passé de 63.337.000 liv. st. en 1924 à 90.596.000 en 1928, C'est là un mal dont la France souffre elle-même : tous les pays d'Europe sont appelés, d'ailleurs, à le subir comme rançon du tribut annuel qu'ils vont être amenés, par suite de la guerre, à fournir aux États-Unis, ceux-ci allant imposer de plus en plus leurs produits à leurs débiteurs.

Mais il est bon de noter que les exportations du Brésil ont passé de 102.875.000 liv. st. en 1923, à 94.254.000 liv. en 1926 et 88.689.000 liv. st. en 1927. Le relèvement en 1928, où on enregistre le chiffre de 97.426.000 liv. st. est dû en partie à l'accroissement de l'exportation des fruits, notamment bananes et oranges, qui a pris une extension très encourageante : elle ne paraît pas cependant, quant à présent, pouvoir compenser un recul de l'exportation du café, passée de 15.115.000 sacs en 1927 à 13.881.000 en 1928. Si le dernier exercice manifeste un relèvement de 7.012.000 liv. st., il est donc dû à une élévation de prix qui a pour résultat de favoriser, comme nous l'avons dit l'an dernier, les pays producteurs concurrents.

La preuve manifeste en est donnée par l'importation du café aux États-Unis, de beaucoup le plus gros client du Brésil pour ce produit. Pour 1928, les entrées de café brésilien marquent une diminution de 10,10 %, alors que celle du café venant de Colombie, est en progression de 4,75 %, du Venezuela de 9,72 %, de l'Amérique

Centrale de 3.420 %, du Mexique et des Antilles de 67,03 %, des Colonies hollandaises de 84,30 %.

La concurrence que le Brésil s'est créée à lui-même en augmentant comme il l'a fait les prix du café, constitue donc une préoccupation que seuls les esprits légers peuvent persister ne pas avoir, et que le souvenir de ce qui s'est passé pour le caoutchouc doit inciter à méditer. La répercussion que l'augmentation du prix de la vie, conséquence inévitable de l'adoption d'un change bas, a eue fatalement sur le prix de revient du café, semble devoir être étudiée avec soin, pendant qu'il est temps encore, quant à la limite de soutien des cours de ce produit, le café brésilien comptant pour 78 % dans la production mondiale, et intervenant dans le chiffre de la balance commerciale du pays pour plus de 70 % des recettes totales.

Ces chiffres expliquent le rôle que joue le café dans la vie et les destinées économiques du Brésil et la raison pour laquelle nous nous sommes tant étendus sur ce sujet, si intimement lié à la question du change, dont nous sommes en partie tributaires.

Nous devons cependant ajouter qu'en ce qui concerne les établissements prêteurs d'argent comme le nôtre, les préoccupations dont nous avons donné un rapide aperçu, sont d'un ordre général et plus théorique que pratique, les crises économiques ayant comme corrélation un resserrement sur le marché des capitaux qui entraîne automatiquement une augmentation des conditions d'emprunt favorable aux banques.

#### Les finances publiques

Après avoir apprécié les choses et les faits en toute liberté d'esprit, avec la même impartialité nous nous devons de relever les symptômes rassurants qui émaillent le message présidentiel : le mouvement bancaire est passé de 20.734.729.000 de dollars en 1927 à 24.800.209.000 dollars en 1928, manifestation d'une augmentation indéniable de l'activité économique du pays, de même que la progression des dépôts dans les caisses d'épargne, passés de 124.237.122 dollars à 133.829.550 dollars, sont un signe évident de l'enrichissement du pays. De même aussi il est à noter que les 197.579.312 dollars d'excédents budgétaires ont été obtenus sans impôts nouveaux ni majoration d'impôts existants. Il est vrai de dire, par contre, qu'une partie importante de ces excédents sont obtenus au préjudice d'engagements pris par l'État, et qui, même pour des travaux productifs, ont été différés.

La douane de Rio, avec 456.246.189 dollars, marque un excédent de 59.537.478 dollars sur l'exercice précédent, celle de Santos un accroissement de 59.396.924 dollars qui l'élève à 455.559.370 dollars.

L'impôt de consommation, est en plus-value de 33.298.139 livres.

Du côté dépenses, des centaines d'emplois vacants ont été supprimés. M. Washington Luiz semble avoir choisi la formule heureuse : fonctionnaires moins nombreux et mieux payés : nous aimerions à la voir appliquer en France.

Enfin, chose à considérer, 25.570.798 dollars de papier-monnaie ont été incinérés et le budget de 1928 enregistre l'amortissement des emprunts extérieurs, suspendus depuis 1914.

Joint à celle d'un équilibre sincère et effectif du budget, l'ensemble des constatations que nous venons de signaler atteste de la part du président Washington Luiz la volonté tenace et louable d'arriver au but qu'il s'est donné : l'assainissement complet des finances publiques, la restauration monétaire sous le régime de l'étalon-or ; si, du fait de la brièveté du mandat présidentiel, elle n'arrive pas à être complètement achevée, son œuvre n'en marquera pas moins une date dans l'histoire du Brésil.

#### L'aviation commerciale

Le message présidentiel au Congrès enregistre deux constatations qui intéressent notre groupe : l'une concerne le début du trafic aérien commercial et « l'activité pleine



et régulière de l'exploitation de trois Compagnies d'aviation commerciale » ; d'après le message, la Compagnie générale aéropostale, sur un parcours au Brésil de 4.200 kilomètres, arrive en tête avec 481.185 kilomètres effectués dans l'année sur ce parcours avec un fret postal de 8.119 kg ; l'autre, le Kondor Syndicate, filiale de la Lufthansa allemande, a effectuée 360.224 kilomètres sur un parcours de 1.530 kilomètres avec un fret postal de 8.105 kg ; la troisième, brésilienne, sur un parcours de 260 kilomètres, a effectué 108.860 kilomètres avec un fret postal de 203 kg.

#### Les ports brésiliens

L'autre constatation se réfère au mouvement des ports du Brésil, dans lequel notre groupe est largement intéressé.

Le port de Rio de Janeiro, dont la Companhia brasileira, que préside notre président, est concessionnaire, arrive en tête du mouvement maritime avec 12.040.727 tonneaux, sur les 42.058.669 tonneaux représentant l'ensemble du mouvement des ports brésiliens. Les recettes de l'année ont produit 26.921.403 dollars contre 24.610.153 dollars en 1927 ; sur ces recettes, 13.274.465 dollars sont revenus au gouvernement. Les travaux de prolongement des quais et d'extension du port, confiés à une Société de notre groupe, de concert avec une Société brésilienne, ont continué sans arrêt, et le gouvernement a demandé au Congrès l'autorisation d'une opération de crédit de 20 millions de dollars pour faire face à leur achèvement.

Au cours de l'exercice, il a été construit 572 mètres de nouveaux murs de quai, effectué 2 millions 682.000 mètres cubes de remblais, conquis sur la mer 450.000 mètres carrés de terrain.

Pour le port de Nietheroy, les dragages ont atteint 432.000 mètres cubes. 365 mètres de quai sont construits, 561.945 mètres cubes de remblayage sont effectués et la construction de la gare terminus de la Léopoldina Railways est achevée.

Au port de Victoria, les dragages ont porté sur 16.610 mètres cubes, les remblayages sur 9.877 mètres cubes : 170 mètres de quai de protection et d'assainissement ont été effectués, en même temps qu'ont été construits la première section de quai et deux magasins.

#### Le développement des affaires sociales.

Nos affaires ont continué à se développer dans les conditions que nous prévoyions l'an dernier, et nous avons eu le placement facile des nouvelles ressources mises à notre disposition par les deux émissions d'ensemble 800 millions de francs d'obligations, faites au cours de l'année dernière. Si le mot million a gardé aux yeux du public sa vertu magique d'autrefois, c'est quand il est traduit en monnaie étrangère qu'on s'aperçoit qu'il représente sensiblement moins que 200.000 francs d'avant-guerre.

La situation immobilière du Brésil n'a pas été affectée par la crise commerciale et industrielle à laquelle nous nous référerions tout à l'heure, pas plus à Rio de Janeiro qu'à Sao Paulo, les deux seuls grands centres dans lesquels nous faisons nos opérations hypothécaires.

À Rio de Janeiro, grâce aux vastes plans d'embellissement que, guidé par l'urbaniste distingué M. Agache, notre compatriote, le préfet de Rio a conçus et commencé à mettre en exécution, les opérations immobilières paraissent devoir prendre une ampleur exceptionnelle dans le cœur même de la capitale, dont ont commencé à prendre possession des gratte-ciel américains. L'arasement du Morro do Castello, ce « polype que j'ai extirpé du nez de la capitale », disait un jour votre administrateur Carlos Sampaio, alors préfet du district fédéral — est maintenant complètement terminé, les travaux de viabilité sont en cours les plans de lotissements ont été établis par les services administratifs. Il est vraisemblable que leur exécution va donner un coup de fouet aux travaux de constructions. C'est par milliards de francs que va s'en chiffrer l'importance.

La Companhia brasileira de imóveis e construções, dont vous connaissez les liens avec notre établissement, a poursuivi avec succès, au cours de l'exercice dernier, son activité coutumière à Rio et à Sao Paulo. À Rio, on elle possède plus d'un million de mètres carrés de terrain dans treize quartiers différents, le seul quartier d'Andarahy, qui est son œuvre, dépasse déjà 10.000 habitants. Le montant des réalisations de terrains pour l'exercice 1928 se chiffre par plus de 89.000 mètres carrés. Elle a distribué pour l'exercice un dividende de 12 %.

Le rapport présenté à la dernière assemblée fait mention que dans une de ses fazendas de l'État de Minas Geraes on est parvenu, par des procédés rudimentaires, à vérifier l'existence, dans le lit des cours d'eau la traversant, de petites quantités de platine, d'or et de diamants. Nous n'y faisons référence que pour mémoire et sans y attacher une importance particulière, notre activité sociale ne s'exerçant pas dans le domaine minier.

#### En Afrique française

Au cours de l'exercice dernier, votre conseil d'administration a été amené à penser qu'il pouvait utilement appliquer l'expérience acquise dans le domaine hypothécaire et immobilier, et les moyens d'actions de plus en plus puissants dont disposait votre Société à la mise en valeur immobilière du continent africain, notamment dans nos colonies, au développement desquelles la ligne Aéropostale, par la rapidité et la fréquence de plus en plus grande des communications avec la France et l'Europe, est destinée à apporter un concours de plus en plus précieux.

Cette orientation nouvelle, qui, d'ailleurs, dans notre esprit n'est destinée à nuire en rien à notre activité en Amérique du Sud, a présenté à nos yeux un double avantage par l'apport de notre contingent à l'essor colonial, favoriser par répercussion le trafic aérien, et, d'autre part, profiter des avantages que nos rapports avec la Compagnie générale aéropostale nous autorisent à espérer pouvoir tirer du transport rapide de notre courrier et de notre personnel. Elle aura, de plus, pour nous, le gros avantage, maintenant que le franc est stabilisé, d'investir une plus forte part de nos capitaux dans la monnaie dans laquelle nous faisons généralement nos emprunts.

Alors que nous envisagions une installation de succursale à Dakar, nous avons saisi l'opportunité qui s'offrait à nous de prendre le contrôle, avec la Caisse commerciale et industrielle de Paris, du Crédit foncier du Sénégal, au capital de 5 millions, que nous avons, au cours du précédent exercice, porté à 12 millions 1/2 de francs : nous comptons augmenter les moyens de cet établissement, dont l'activité n'est pas limitée au Sénégal, mais peut également s'appliquer au Maroc, à l'Afrique Occidentale ou Equatoriale, Côte d'Ivoire, etc. ; sa raison sociale est devenue Crédit foncier d'Afrique.

Les énormes possibilités d'avenir que recèle le continent africain, et dont les transports aériens sont appelés à avancer fortement la réalisation, nous permettent de concevoir de ce côté des espérances

.....  
de l'appui financier que ces colonies africaines vont recevoir de la Métropole pour le développement de leur outillage d'après le programme officiellement annoncé, est d'ailleurs de nature à étayer ces espérances.

#### Le nouveau siège social

Nous vous avons mis l'an dernier au courant des efforts que nous avons faits en vue de doter notre établissement d'un siège social en rapport avec son importance et l'extension continue de ses opérations. L'immeuble en cours de construction, avenue Friedland et, rue Washington, sera terminé d'ici quelques mois, et nous espérons pouvoir y installer nos services avant la fin de l'année.

#### Émissions d'obligations

Au cours de l'exercice 1928, nous avons commencé l'application du programme que nous avons exposé à la dernière assemblée et que vous avez approuvé : en juillet, nous avons émis, au prix de 478 francs par titre, 150.000 obligations de 500 fr. 6 % jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1928 d'une durée de 30 ans, amortissables du 1<sup>er</sup> juillet 1933 au 1<sup>er</sup> juillet 1958 par tirages ou rachats, et nets d'impôts présents et futurs, taxe de transmission exceptée ; le 7 novembre, nous avons décidé l'émission d'un emprunt sans gage spécial de 400 millions de francs ou l'équivalent en monnaie étrangère à émettre en une ou plusieurs fois en France ou à l'étranger, sur lequel nous avons offert en décembre 100.000 obligations de 1.000 fr. 6 1/2 % remboursables au pair en 50 ans par tirages ou rachats, avec interdiction d'anticiper avant 1930, titres émis avec demi-coupon de 13 fr. 75 à échéance du 1<sup>er</sup> avril 1929.

Ces titres ont reçu du public le meilleur accueil, et ont été placés avec la plus grande facilité.

À la suite des nouveaux Investissements de capitaux en milreis, notre bilan a été établi à 400 reis le franc.

#### Bénéfices — Répartition

Les bénéfices de l'exercice 1929 se sont élevés à 32.320.688 fr. 26 contre 17.302.181 fr. 84 l'année précédente ; y compris le report à nouveau, compte de Profits et Pertes à répartir s'élève à 32.875.477 fr. 50.

Ces résultats auraient permis de donner au capital, passé d'une année à l'autre de 100 à 200 millions un dividende légèrement supérieur au précédent.

Nous avons estimé de bonne administration, étant donné que le nouveau capital n'a pas travaillé, au plein pendant tout l'exercice, de vous proposer la distribution d'un dividende de 50 fr. et de doter de 4.851.846 fr. 16 les réserves et le report à l'exercice suivant.

Ce dividende de 50 francs aux actions correspond à un dividende de 133 fr. 33 aux parts de fondateurs contre 96 fr. 34 pour l'exercice antérieur.

#### Création de parts bénéficiaires

En raison de la répercussion qu'a eue le doublement du capital sur les bénéfices sociaux et, par suite, dans la répartition, sur les dixièmes mis statutairement à la disposition du conseil d'administration, celui-ci a jugé pouvoir, sans inconvénient pour la bonne marche de la société, en proposer la réduction de moitié : il a, en plus, estimé que l'autre moitié pouvait, en raison du taux de capitalisation particulièrement bas des parts de fondateur et des parts bénéficiaires, être utilement affectée à la rémunération annuelle de parts bénéficiaires qui seraient spécialement créées en faveur des actionnaires et porteurs de parts de fondateur, et leur seraient attribuées dans la proportion de leurs droits statutaires au superdividende. Si l'assemblée générale extraordinaire, convoquée à cet effet, donne son approbation aux propositions faites, il serait créé 33.333 parts bénéficiaires ayant droit, dans la répartition des bénéfices, immédiatement avant distribution du superdividende, à la moitié des 10 % actuellement à la disposition du conseil d'administration. Les dites parts bénéficiaires participeraient aux bénéfices de l'exercice 1929 et suivants, Elles seraient, sur présentation des coupons dont le numéro aurait été désigné par le conseil, distribuées lors de leur négociabilité, à raison de 1 part bénéficiaire par 10 actions aussi bien de la catégorie A que de la catégorie B et de 2 parts bénéficiaires pour 3 parts de fondateur.

Enfin, votre conseil a mis à l'ordre du jour de la même assemblée générale extraordinaire, une proposition concernant la faculté de mise ou nominatif des parts de fondateur, et l'autorisation du Conseil d'administration d'en décider éventuellement le fractionnement.

Ces propositions sont conformes aux désirs qui nous avaient été exprimés à plusieurs reprises par des porteurs de parts de fondateur, et auxquels il ne pouvait être donné satisfaction que par une modification statutaire.

## ANALYSE DU BILAN

.....

### Conseil d'administration

MM. Carlos de Oliveira Sampaio, José Cardozo de Almeida et Augustin Mellan, arrivés au terme de leur mandat, sont rééligibles et se représentent à vos suffrages.

Nous vous proposons, messieurs, de joindre vos félicitations à celles que nous renouvelons bien sincèrement à notre administrateur directeur général, M. Camille Voullermier, président de la chambre de commerce française de Rio de Janeiro, qui a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur depuis votre dernière assemblée.

Nous avons eu à déplorer la mort d'un de nos collègues, M. Raymond Richou, banquier à Angers. Collaborateur et administrateur de la première heure, M. Richou n'avait jamais cessé de nous apporter sans compter l'aide de son dévouement et de son expérience. Vous vous associerez certainement aux regrets que nous avons présentés à sa famille.

Conformément à l'article 34 des statuts, vous aurez à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1929 et à déterminer le montant de leur allocation. MM. le marquis de Boisguilbert, Louis Labbé et Emmanuel Mathieu, commissaires sortants, sont rééligibles.

Nous vous proposons comme d'habitude de donner à ceux des membres de votre conseil d'administration qui sont administrateurs d'autres sociétés les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Les opérations qui ont pu être faites en vertu d'autorisations données l'an dernier résultent des comptes qui vous sont présentés.

Enfin, Messieurs, vous vous associerez certainement aux remerciements que nous adressons à notre personnel pour son zèle et son dévouement.

## LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Je crois, Messieurs, être l'interprète de toute l'assemblée en félicitant chaleureusement le conseil d'administration, dont les efforts persévérants ont porté notre société à son état actuel de prospérité.

Je me permets en outre d'adresser personnellement à M. le président tous nos remerciements pour les résultats obtenus. Sa compétence, son autorité et inlassable activité — et celle de tout le conseil — nous ont amenés à des résultats qui nous donnent toute satisfaction. (Applaudissements prolongés.)

M. le président. — Je remercie l'honorable actionnaire de ses bonnes paroles ; je remercie aussi l'assemblée de ce témoignage d'encouragement à votre conseil, qui continuera, soyez en sûrs, à mériter toute votre confiance. (Applaudissements.)

Un autre actionnaire. — À quelle époque comptez-vous créer ces parts bénéficiaires ?

M. le président. — Nous comptons les créer aussitôt après l'assemblée extraordinaire qui statuera sur la question. Quant à la date de la délivrance des titres, elle ne peut encore être fixée ; nous pensons, étant donné que ces parts bénéficiaires ne représentent pas des apports, qu'elles pourront être négociables avant les deux ans exigés par la loi. Une instance d'une autre société est pendante et un jugement imminent fixera la jurisprudence.

L'assemblée extraordinaire se tiendra dans les premiers jours d'août.

.....

Différents actionnaires expriment l'opinion que les parts pourront être négociables.

Le président lève la séance après avoir remercié les actionnaires de leur fidélité aux assemblées.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 septembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 20 septembre, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont, président du conseil d'administration, a décidé de réduire de 10 à 50 % le montant des sommes mises à la disposition du conseil, sur les bénéfices nets annuels, par l'article 40 des statuts, et de créer immédiatement, en représentation de la moitié devenue libre de ces 10 %, 53.333 parts bénéficiaires, dites « parts bénéficiaires 1929 », dont l'attribution, à titre de bonus, sera faite aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur, dès qu'elles seront négociables, à raison d'une part bénéficiaire pour 10 actions A ou B et de 2 parts bénéficiaires pour 3 parts du fondateur. Ces parts participeront aux bénéfices annuels mis en distribution en 1929 et au cours des années subséquentes jusqu'à l'expiration et la liquidation de la Société.

Ces parts nouvelles seront soumises aux dispositions de la loi du 23 janvier 1929 et seront représentées par des titres nominatifs ou au porteur, sans valeur nominale.

D'autre part, l'assemblée a décidé que les titres des 20 000 parts de fondateur existant actuellement seront désormais nominatifs ou au porteur, au choix des ayants droit, et a autorisé le conseil à procéder, quand il le jugera opportun, mais sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des propriétaires de parts de fondateur, à la division de ces parts en telles fractions qu'il déterminera et à assurer l'échange des titres anciens contre les nouveaux titres fractionnés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de ces décisions.

Le rapport du conseil indique que la faculté donnée au conseil de subdiviser les parts a été demandée en raison de l'élévation des cours et afin de donner plus d'élasticité au marché en rendant le titre plus léger.

La faculté de mise au nominatif ou au porteur des parts a été demandée par les propriétaires de ces titres, et cette opération ne pouvait avoir lieu sans une autorisation préalable de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Enfin, le rapport indique que le développement constant des affaires sociales qui accompagne l'accroissement constant de ses ressources et de son crédit est accompagné d'une marche ascendante des bénéfices qui se répercute sur les pourcentages mis à la disposition du conseil, dans des proportions qui ont permis au conseil d'en proposer la réduction de moitié au profit des ayants droit au superdividende.

Le président a indiqué, en réponse à une question, que le conseil n'avait pas encore délibéré sur la date et le quantum de la subdivision des parts.

Incidemment, le président a déclaré qu'il ne pouvait rien dire sur les résultats du premier semestre de l'exercice en cours, mais qu'il ne croyait pas que rien puisse permettre de les juger non satisfaisants.

---

1929 : LE CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL TRANSFORME  
LE CRÉDIT FONCIER DU SÉNÉGAL  
EN CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE

---

*(Le Journal des finances, 1<sup>er</sup> novembre 1929)*

Au groupe sud-américain, le Crédit foncier du Brésil n'a que peu varié : l'action à 1.180 et la part à 7.850. Cet établissement contrôle le Crédit foncier d'Afrique ; aussi a-t-il décidé de garantir l'emprunt 5 1/2 % de 50 millions auquel cette compagnie va procéder.

---

Le salon d'automne  
Les Arts décoratifs  
*(Le Journal des débats, 12 novembre 1929)*

La porte forgée par Subes pour le Crédit foncier du Brésil est imposante sans lourdeur.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
*(Le Journal des débats, 31 décembre 1929)*

Le conseil vient de décider la mise en paiement au 1<sup>er</sup> janvier prochain d'un acompte de dividende de 4 % sur l'exercice en cours. Les actions série « A » (numéros 1 à 380.000) recevront donc 20 francs nets.

---

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
*(Le Temps, 28 juillet 1930)*

Le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, qui a inauguré voici quelques jours son nouveau siège social avenue de Friedland, vient d'étendre le domaine de son activité. Il a ouvert, en effet, des services bancaires qui traiteront toutes les opérations de Bourse et de banque (comptes courants et de dépôt, garde de titres, ordres de Bourse, lettres de crédit, etc.) qu'il n'abordait pas jusqu'ici. La place importante prise par cet établissement dans les affaires hypothécaires d'Amérique du sud lui permet, d'ailleurs, de pratiquer des taux avantageux les dépôts de fonds.

Depuis sa fondation, en 1906, le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud s'est développé d'une manière soutenue et il est parvenu aujourd'hui, grâce à la gestion prudente et avisée de ses dirigeants, à une situation de premier plan parmi les institutions bancaires françaises exerçant tout ou partie de leur activité à l'étranger.

Au 31 décembre 1929, le bilan fait ressortir, à côté du capital actions de fr. 200.000.000, un solde d'obligations en circulation de fr. 345.000.500.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1930, la réserve légale se trouve portée à son plein de 20 millions de francs et l'ensemble des réserves atteint le chiffre de 70 millions de francs. En regard de disponibilités immédiates de fr. 316.910.000, le bilan n'accuse que fr. 139.399.000 d'exigibilités et le total des ressources de l'institution (en y comprenant le dernier emprunt obligataire de 100 millions de francs, émis avec un plein succès en mars 1930) dépasse actuellement un milliard de francs. Le chiffre des bénéfices nets a progressé d'un exercice à l'autre de 32.320.000 francs à 34.021.000 francs. La prospérité croissante du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du sud depuis sa fondation est

d'ailleurs, mieux que par des commentaires, mise en évidence par le tableau comparatif suivant des chapitres du bilan

## BILAN

	1912-1929 (moyenne)	1928	1929
<b>ACTIF</b>			
Actionnaires	24.013.328		
Prime à amortir sur obligations	9.720.549	28.364.233	33.404.350
Caisse et banques	12.258.936	154.020.475	174.649.411
Portefeuille et participations	30.645.678	32.290.775	49.470.260
Immobilisations	1.137.914	8.370.292	8.606.096
Dépôts à échéance fixe et effets à recevoir	5.439.391	52.652.325	76.474.253
Prêts hypothécaires et sur garanties C./o. garantis	49.772.716	415.985.710	607.963.304
Comptes d'ordre	2.232.603	30.808.008	14.330.152
Provisions pour coupons et divid. et acomptes sur dividendes	1.542.604	17.136.383	18.883.569
Débiteurs divers, intérêts acquis	3.680.567	26.464.829	54.503.553
	<u>140.444.286</u>	<u>766.093.030</u>	<u>1.040.485.548</u>
<b>PASSIF</b>			
Capital			
Actions	50.000.000	200.000.000	200.000.000
Obligations	64.058.062	263.095.500	345.006.500
Réserves	5.379.594(1)	46.365.054 (2)	50.955.539
Coupons à payer	2.852.291	9.536.383	11.283.409
Créditeurs divers et C./c. à vue	4.534.870	5.449.070	51.053.121
Créditeurs à échéance ou préavis	6.430.472	185.655.822	290.609.984
Intérêts payés d'avance et comptes d'ordre	2.387.861	23.117.124	55.678.035
Profits et pertes			
Report	2.102.671	554.791	1.877.393
Bénéfices	2.693.465	32.320.686	34.021.505
	<u>140.444.286</u>	<u>766.093.030</u>	<u>1.040.485.548</u>

Émissions et introductions <sup>11</sup>  
Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*Le Journal des finances*, 19 septembre 1930)

Le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud procède actuellement à l'émission, d'obligations de 1.000 francs 5.% exemptes de tous impôts français présents et futurs, à l'exception de la taxe de transmission, au prix de 962 fr. 50. C'est là un titre particulièrement attrayant, tant par son rendement que par les garanties de sécurité qui y sont attachées, et qui soutient très avantageusement la comparaison avec les autres obligations du même type.

Le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud est sans conteste un des plus puissants établissements français exerçant le principal de leur activité en Amérique du Sud. Sa prospérité a suivi, depuis la guerre, une courbe ascendante et soutenue et on peut lui prédire à coup sûr un avenir des plus brillants. Les résultats obtenus jusqu'ici, et notamment l'année dernière, cependant marquée par la crise mondiale des matières premières (34.000.000 francs de bénéfices nets en 1929 contre 32.000.000 de francs en 1928 pour un capital-actions de 200.000.000 de francs) sont caractéristiques et témoignent d'une gestion aussi habile que prudente. A ce propos, d'ailleurs, les noms seuls des personnalités qui composent le conseil d'administration suffiraient pour donner tous apaisements.

Aujourd'hui, avec son capital, actions et obligations, ses réserves (70.000 000 de francs), ses dépôts à long terme et ses comptes créditeurs (lesquels doivent certainement comprendre des provisions importantes constituant de véritables réserves non avouées), le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud dispose d'un ensemble de ressources d'environ un milliard de francs qu'il emploie dans des conditions très rémunératrices et comportant le maximum de sécurité.

Les titres de cet établissement, actions et parts, aussi bien que ses obligations doivent figurer dans les portefeuilles les plus sévèrement composés.

---

(*Le Temps*, 10 novembre 1930)

Malgré les déclarations très rassurantes de son conseil, le Crédit foncier du Brésil doit subir l'ambiance défavorable et revenir de 910 à 831 cependant que la part cotée 6,050 fin septembre et 4,940 voilà huit jours, doit s'abandonner à 4,050

---

GUIDE DU CAPITALISTE

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Les porteurs de titres auraient besoin d'être rassurés, à la suite de certains bruits.

(*Le Petit Bleu*, 25 février 1931)

L'étiquette « crédit foncier » a toujours beaucoup de succès en France ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle est adoptée si souvent par des établissements qui, opérant au loin, ne se trouvent certainement pas dans les mêmes conditions de stabilité et de sécurité que notre grand institut hypothécaire, que gouverne avec une si remarquable intelligence M. James Leclerc.

---

<sup>11</sup> Les notes publiées sous les rubriques suivantes nous sont communiquées par les émetteurs et les intéressés, et ne sauraient engager la responsabilité du journal.



Ce succès explique que le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud ait pu placer chez nous beaucoup de papier, tant actions qu'obligations. L'établissement a, d'ailleurs, marqué d'intéressants progrès au cours des dernières années. C'est ainsi que ses bénéficiaires qui, fin 1920, avec un capital de 50 millions, étaient, de 8.819.000 francs, se sont élevés, fin 1929 avec un capital de 200 millions, à 34 millions 21.505 francs.

Mais le Brésil, où la société a sa sphère principale d'activité, n'est pas dans une situation spécialement brillante et les opérations de la société s'en ressentent vraisemblablement. Or, il y a une grosse dette obligataire, dont les échéances de coupons viennent à date fixe.

Il y a un point assez préoccupant pour les porteurs, non pas, certes, que l'on mette en doute les possibilités, pour le Crédit foncier du Brésil, de faire face à ses engagements, mais on a fait courir des bruits susceptibles d'émouvoir l'opinion, au sujet de certains animateurs de l'établissement, et, par le temps qui court, on conçoit aisément qu'il n'en faut pas davantage pour jeter les intéressés dans l'inquiétude.

Le mot d'animateur a tout à fait perdu son prestige ; il suffit même qu'il soit prononcé pour que les plus optimistes se demandent : « Qu'est-ce qui va encore arriver ? » C'est pourquoi nous disions tout à l'heure que les porteurs de titres du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud auraient grand besoin d'être rassurés, et doublement, étant donné qu'il y a dans leur cas et la question particulière de certains animateurs, et la question générale de la situation où se débat le Brésil.

POUR MÉMOIRE. — Conseil d'administration : MM. le baron Amédée Reille, président honoraire ; Marcel Bouilloux-lafont, président ; baron Albert d'Anthoüard de Wasservas, vice-président ; Maurice Bouilloux-Lafont, vice-président ; R. de Burlet, Cardozo de Almeida, Gaston Castres-Saint-Martin, Chagas-Doria, E. Grandmasson, Alphonse. Lazard, comte Le Bourdais des Touches, Augustin Melian, Carlos-Cesar de Oliveira-Sampaio, Tobias de Rego Monteiro, Emmanuel de Sieyès, Camille Voulemier, administrateurs. — Service financier : au siège social, avenue Friedland ; Caisse commerciale et industrielle ; Société Centrale des Banques de Province. — Cotation: Parquet, comptant (actions A, parts de fondateur et obligations). Actions B. parts bénéficiaires et obligations 5 % 1939 non cotées.

---

## FAILLITE DU GROUPE BOUILLOUX-LAFONT

---

Les trois banques principales du groupe Bouilloux-Lafont  
Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud  
(*Les Documents politiques*, mars 1931)

Conseil d'administration

MM.

REILLE (baron Amédée), avenue du Président-Wilson, 16, à Paris, président honoraire ;

BOUILLOUX-LAFONT (Marcel), avenue Hoche, 38, à Paris, président ;

ANTHOÛARD. DE WASSERVAS (baron Albert d'), rue de l'Université, 150, à Paris, vice-président ;

ALMEIDA (Cardozo de), à Rio-de-Janeiro ;  
BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), av. Henri-Martin, 92, à Paris ;  
BURLET (Raymond de), square de l'Alboni, 6, à Paris ;  
CASTRES-SAINT-MARTIN (Gaston), avenue Hoche, 38, à Paris ;  
CHAGAS DORIA, à Rio-de-Janeiro ;  
GRANDMASSON (Émile), à Rio-de-Janeiro ;  
LAZARD (Alphonse)<sup>12</sup>, rue de la Faisanderie, 81, à Paris ;  
LE BOURDAIS DES TOUCHES (comte), rue Raynouard, 7 bis, à Paris (16<sup>e</sup>) ;  
MELIAN (Augustin), à Buenos-Aires ;  
OLIVEIHA SAMPAIO (Carlos César de), à Rio-de-Janeiro ;  
REGO MONTEIRO (Tobias de), à Rio-de-Janeiro ;  
RICHOU (Raymond), place de Lorraine, 4, à Angers ;  
SIÉYÈS (Emmanuel de), à Buenos-Aires ;  
VOULLEMIER (C), à Rio-de-Janeiro.

[...] Lorsque, dans les *Informations politiques et financières* du 22 décembre 1930, nous signalions certaines aliénations d'actif du Crédit foncier du Brésil, nous disions, en conclusion, qu'il fallait bien constater que les appels à l'épargne, effectués par le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud avaient suivi, depuis quelques années, une progression si formidable que nous la considérons comme particulièrement inquiétante.

Et précisément à propos du Crédit foncier du Brésil, nous trouvons un exemple typique de ce qu'il faut penser de la bonne foi du groupe Bouilloux-Lafont. N'était-il pas, en effet, l'inspirateur des communiqués publiés par la « grande presse financière » au cours des deux derniers mois et suivant lesquels, contrairement à ce que prétendaient des informations pessimistes, le Crédit foncier du Brésil n'avait nullement souffert de la révolution ni de la crise brésiliennes ?

Or, si l'on se reporte, par contre, aux autres communiqués récents de M. Bouilloux-Lafont et aux déclarations qu'il a faites à propos de la défaillance des trois banques de son groupe, il en ressort que ce sont les événements du Brésil qui ont eu une influence désastreuse sur les résultats du Crédit foncier du Brésil et l'on a même publié que la perte de change ainsi occasionnée avait atteint 170 millions.

---

SUSPENSION DES PAIEMENTS  
DES BANQUES INTÉRESSÉES DANS LA COMPAGNIE AÉROPOSTALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mars 1931)

On nous communique la note suivante :

On sait qu'aucune solution n'a été, jusqu'à ce jour, apportée par les pouvoirs publics aux difficultés financières créées à la Compagnie générale aéropostale par la trop courte durée de sa concession et que le nouveau projet de loi actuellement soumis aux commissions parlementaires compétentes ne permet pas d'envisager une solution prochaine de ces difficultés.

Par suite de ces circonstances, venant s'ajouter aux difficultés sud-américaines et à la répercussion de la baisse du change brésilien, le groupe bancaire comprenant le Crédit foncier du Brésil, la [Caisse commerciale et industrielle de Paris](#), la Banque Bouilloux-

---

<sup>12</sup> Alphonse Lazard : gendre de l'entrepreneur Edmond Coignet, l'un des pionniers du béton armé, ancien administrateur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, puis président du Crédit financier et industriel. Administrateur des Chaux et ciments de la Sarre, de Construction et galvanisation à Denain, de l'Entreprise pour la reconstruction de Reims et des pays dévastés, du Crédit foncier marocain — toutes affaires liées au groupe Bouilloux-Lafont —, administrateur-directeur des Carrières de Montaiguillon, administrateur de la Société de travaux publics et de constructions en béton armé.

Lafont frères et Jay, qui finançait l'Aéropostale et auquel celle-ci devait d'avoir mené à bonne fin son œuvre d'expansion commerciale et de prestige français en Amérique du Sud, s'est trouvé dans la nécessité de suspendre ses opérations.

D'ores et déjà, des mesures sont envisagées et certains concours déjà acquis, en vue d'une reprise prochaine des opérations, tant en France qu'en Amérique du Sud.

---

LE CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1931)

Le rapport que viennent de rédiger les inspecteurs de la Banque de France, conclut, assure-t-on, que, dans l'état actuel des choses, du fait de la baisse du change brésilien, 70 à 80 millions — environ le montant des réserves — sont perdus si la dévalorisation du milreis se maintient au niveau actuel. Peut-être même le capital serait-il légèrement écorné. Le capital atteint 200 millions. Il demeurerait donc, plaide-t-on, une garantie supplémentaire pour les 325 millions d'obligations émises.

Cependant, la Société générale, la Banque nationale de crédit, la Banque transatlantique, convoquées au ministère des Finances pour s'entretenir de la reprise du Crédit foncier du Brésil, semblent s'être prononcées pour une reprise après mise en liquidation, afin que l'on soit fixé sur la valeur nette de l'actif et du passif.

Le bilan ne suffit-il donc pas, ou redoute-t-on quelque conséquence fâcheuses de l'enchevêtrement des intérêts de MM. Bouilloux-Lafont, de l'Aéropostale et du Crédit foncier du Brésil ?

---

LIQUIDATION JUDICIAIRE  
Jugements du 24 mars 1931  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mars 1931)

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud. — Société anonyme, au capital de 200 millions de francs, ayant pour objet toutes opérations de prêts hypothécaires et d'avances sur garanties hypothécaires, avec siège à Paris, 5, avenue Friedland (8<sup>e</sup>). M. Piketty, juge-commissaire. MM. Mauger et Gatte, co-liquidateurs provisoires. (N<sup>o</sup> 173 du greffe.)

---

Société centrale des banques de province  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1931)

.....  
Répondant aux questions posées par certains actionnaires, le président a donné les explications et précisions suivantes :

.....  
La Société centrale n'a aucun engagement financier avec le groupe Bouilloux-Lafont. Les sociétés de ce groupe ont des comptes à la Société centrale, mais ces comptes sont créditeurs.

En ce qui concerne le Crédit foncier du Brésil, la Société a participé, avec différents établissements de la place, à des émissions d'obligations successives de cette société. Le Crédit foncier s'est trouvé momentanément obligé de suspendre ses opérations par suite des difficultés provenant de la révolution survenue au Brésil, et du fait que la Cie

Aéropostale n'a pu faire face aux échéances de sommes importantes dues au Crédit foncier du Brésil. Un liquidateur a été nommé, mais le président estime qu'il y a tout lieu de croire que les intérêts obligataires ne seront que momentanément compromis.

---

#### LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Vérifications et affirmations

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1931)

Sont invités à se rendre aux jours et heures indiqués ci-après au Tribunal de Commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers ci-après nommés ;

Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud.. — Capital 200 millions. Siège social, 5, avenue Friedland. Le 27 avril 1931, à 1 h. 1/2 (n° 175 du greffe).

---

#### CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL

(*Le Journal des débats*, 31 mars 1932)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 16 avril à l'issue de l'assemblée ordinaire, pour autoriser le conseil à demander un concordat.

---

#### CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE LATINE

(*Le Journal des débats*, 25 juin 1932)

La Cour de Paris a débouté, il y a deux jours, un groupe de producteurs d'obligations privilégiées qui demandaient qu'il soit sursis aux propositions e concordat.

Elles ont été soumises aujourd'hui à l'assemblée des créanciers. Elles comportent des règlements échelonnés en juin et déc. de chaque année, à raison de 30 % en 1932, 25 % en 1933, 25 % en 1934, 14,50 % en 1935 et 5,50 % en 1936.

Le rapport du liquidateur, lu à l'assemblée, rappelle que le passif atteint 770 MF, et déclare que, dès novembre 1930, la Société était décidée à déposer son bilan par suite de la dépréciation de son portefeuille, notamment au moment de la chute de l'Aéropostale. La situation s'est aggravée du fait de la défaillance de la Caisse commerciale et industrielle de Paris et de la Foncière des Champs--Élysées.

---

#### GUIDE DU CAPITALISTE

---

#### CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Les porteurs de titres auraient besoin d'être rassurés, à la suite de certains bruits.

(*Le Petit Bleu*, 18 septembre 1932)

Les déclarations du président du conseil à la récente assemblée extraordinaire sont pleines de réticences.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, qui s'est tenue le 26 avril dernier sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont, président du conseil d'administration, avait à statuer sur diverses modifications aux statuts consécutives au concordat intervenu entre l'établissement et ses créanciers le 24 juin dernier, homologué depuis.

D'autre part, il a été décidé de réduire le capital social de 200 à 50 millions, en ramenant le nominal des actions de 500 à 125 fr., et, en vue de simplifier l'administration, de réduire de 6 à 4 le nombre minimum des administrateurs et de dix-sept à quinze le nombre maximum et de quatre à trois leur nombre minimum exigé pour la validité des délibérations du conseil.

Quelques points sur lesquels le président de l'assemblée a été amené à s'expliquer, au cours de la discussion, méritent de retenir l'attention :

S'il n'est pas prévu de paiements en espèces dans les modalités d'exécution du concordat, les titres créés demanderont une annuité qui représente une somme assez importante, payable par la suite mais il faudra, par contre, faire immédiatement face aux charges fiscales forcément lourdes puisque le passif restant à la charge de la société atteint 750 millions en chiffres ronds. Les charges seraient de l'ordre de grandeur de 4 millions par an, avec des récupérations ultérieures oscillant entre 1.700.000 et 1.800.000 fr.

Une grande partie de l'actif de la société se trouve en Amérique du Sud. Actuellement, le Brésil est dans une situation assez trouble qui se répercute sur les affaires qu'y a la société et qu'elle a dû conserver pour ne pas les liquider dans des conditions désastreuses. L'*Aéropostale* serait, de toutes les affaires, celle qui supporterait le mieux la crise, ses recettes étant en augmentation et ses perspectives d'avenir satisfaisantes.

Le patrimoine social est presque intact, mais il deviendra ce que les événements le feront. Il est fort possible que les événements se fassent attendre. Toutefois, on pourrait, selon le président, « envisager l'avenir avec une certaine confiance » ; mais « il serait malséant de faire luire, dès à présent, des espérances prématurées ».

Si la société n'a pas été favorisée en Amérique du Sud, au Brésil et en Angleterre, elle ne l'a pas été davantage en France, du fait de la crise immobilière. C'est ainsi que, dans une grosse société immobilière où le Crédit foncier du Brésil a des intérêts, il était encaissé, il y a deux ans, 39 millions de loyers annuellement, avec la perspective d'une vingtaine de millions supplémentaires à encaisser une fois les dernières constructions terminées. Or, maintenant que cela est à peu près fait, les loyers sont descendus, pour l'année entière, à 12 ou 13 millions.

Dans un autre ordre d'idées, il a été indiqué que les 565 millions de francs d'obligations sont maintenant remplacés par des titres concordataires.

Avant de terminer, nous rappellerons que, dès juillet 1925, au moment où l'on insistait beaucoup, en la leur présentant comme une faveur, sur la faculté pour les obligataires d'échanger leurs titres contre des actions, nous invitons ceux-ci, avec insistance, à ne pas se laisser prendre à une combinaison qui avait pour effet de les faire devenir, de créanciers de la société, des associés avec tous les risques attachés à cette qualité.

Nous insistions aussi sur l'opportunité de ne pas se laisser impressionner par l'étiquette de « crédit foncier » qui est trop souvent prise par des établissements dont les conditions et les méthodes n'ont rien de commun avec celles du Crédit foncier de France. On a une nouvelle preuve du bien-fondé de cette réserve avec le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud qui pâtit, certes, de mauvaises conditions générales, mais aussi d'imprudences de gestion que son titre paraissait devoir écarter.

POUR MÉMOIRE. — Conseil d'administration : MM. le baron Amédée Reille, président honoraire ; Marcel Bouilloux-lafont, président ; baron Albert d'Anthouard de Wasservas, vice-président ; Maurice Bouilloux-Lafont, vice-président ; R. de Burlet,

Cardozo de Almeida, Gaston Castres-Saint-Martin, Chagas-Doria, E. Grandmasson, Alphonse. Lazard, comte Le Bourdais des Touches, Augustin Melian, Carlos-Cesar de Oliveira-Sampaio, Tobias de Rego Monteiro, Emmanuel de Sиейès, Camille Voullermier, administrateurs. — Cotation : actions A et parts de fondateur : Parquet, comptant (actions B et parts bénéficiaires : non cotées), obligations et bons : Paris, Parquet, comptant obligations 5 % 1930 : non cotées. — Service financier siège social, Paris, 5, avenue Friedland. Caisse commerciale et industrielle, Société Centrale des Banques de province.

---

1. — M. L.E BARON D'ANTHOÛARD  
Président de la Fédération nationale des contribuables  
par R. MENNEVÉE  
(*Les Documents politiques*, janvier 1933)

[...] si nous passons, maintenant, au Crédit foncier du Brésil, nous constatons, tout simplement, que bien des méthodes de la Brazil Railways y ont été employées : émissions incessantes d'obligations, de bons, d'actions, dans des proportions telles que dans les quatre années qui ont précédé la débâcle (1927-1931), elles ont dépassé 575 millions de francs; ce qui portait les fonds investis dans l'affaire à plus d'un milliard ; opérations obscures à l'aide de filiales diverses (voir spécialement ce que nous écrivions dans les *Informations politiques et financières* du 22 décembre 1930 sur la Foncière Friedland et sur l'Immobilière Artois Washington), interpénétration des intérêts financiers, etc., etc. ; informations tendancieuses ou même complètement erronées sur la situation réelle de la société ; telles celles publiées au début de 1931 — un mois avant la mise en liquidation judiciaire — disant que « les effets de la crise mondiale ont été moins sensibles au Brésil que dans beaucoup d'autres pays... » et que le Crédit foncier du Brésil avait pris une place de premier plan parmi les établissements de crédit brésiliens ; spéculation sur les parts de fondateur — poussées à 8.000 francs (1930) — au moment où le conseil ne pouvait ignorer les difficultés déjà rencontrées par la banque ?

M. d'Anthoüard prétend que la gestion du Crédit foncier du Brésil a été parfaite ! On pensera également avec nous qu'il exagère quelque peu, et qu'au surplus, il faudrait peut-être que le groupe Bouilloux-Lafont et lui-même accordent, si possible, leurs déclarations d'avant et d'après la débâcle du groupe, sur le rôle de la crise au Brésil.

M. d'Anthoüard s'appuie sur deux jugements du tribunal de commerce et du tribunal civil de la Seine pour s'accorder — ainsi qu'au groupe Bouilloux-Lafont — le plus entier satisfecit. Nous voudrions, nous, avoir quelques détails sur ces jugements, car il nous serait facile de montrer — où on le voudra — que les dirigeants du Crédit foncier du Brésil ne sont pas aussi blancs que M. d'Anthoüard le proclame.

Nous avons affirmé, encore, que M. d'Anthoüard avait couvert de son titre les opérations du groupe Bouilloux-Lafont au Crédit foncier du Brésil et à la Caisse commerciale et industrielle. Est-ce exact, oui ou non ?

Nous avons affirmé encore que M. d'Anthoüard avait profité du Crédit foncier du Brésil par ses jetons de présence et sa participation aux bénéfices comme administrateur. M. d'Anthoüard ne l'a pas démenti... et pour cause. [...]

---

TRIBUNAUX  
Refus d'homologation de concordat.  
(*Le Temps*, 16 février 1934)

Infirmant un jugement du tribunal de commerce, la troisième chambre de la Cour de Paris, présidée par M. Marigny, vient de refuser d'homologuer le concordat du Crédit foncier du Brésil qui fut une des entreprises du groupe Bouilloux-Lafont.

---

Nécrologie.  
(*L'Écho de Paris*, 24 juillet 1934)

On annonce la mort, à Chevilly-Larue (Seine), le 26 juillet, de M<sup>me</sup> Alfred Conein, née Boogaerts, veuve de l'ancien directeur général du Crédit foncier du Brésil, mère et belle-mère de MM. et M<sup>mes</sup> Alfred Lucien et Gaston Conein et de M<sup>me</sup> et M. John Nicoleter, ingénieur en chef des poudres. Le service et l'enterrement ont eu lieu le même jour, à Chevilly-Larue (Seine), dans la plus stricte intimité.

---

PLUS DE NOUVELLES  
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1934)

À la suite de la note que nous avons publiée, la semaine dernière, au sujet de l'Aéropostale, on nous demande de divers côtés où en est l'affaire du Crédit foncier du Brésil, depuis l'annulation, en février dernier, par un jugement de la Cour d'appel, du concordat voté le 14 juin 1932 par la majorité des créanciers et la conversion de l'état de liquidation judiciaire en faillite.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, les intéressés, ainsi qu'ils en avaient manifesté l'intention, se sont pourvus en cassation contre le jugement de la Cour d'appel, mais la Haute Cour ne s'est pas encore prononcée.

Les choses demeurent donc en l'état.

Rappelons que le siège du Crédit foncier du Brésil est actuellement 31, rue de La-Boétie, à Paris.

Il serait souhaitable que dans les cas tels que celui qui nous occupe, la justice mette plus de hâte qu'elle ne le fait généralement à se prononcer. On peut dire, indifféremment, que son retard ne sert personne, ou sert très peu de personnes.

---

CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL  
(*Le Journal des finances*, 22 mars 1935)

Les créanciers du Crédit foncier du Brésil étaient convoqués, le 14 mars, par le juge-commissaire, à l'effet d'entendre le compte rendu de la gestion des syndics et de délibérer sur une proposition de règlement amiable présentée par la Banque Bouilloux-Lafont.

Il y a eu peu d'échos de cette réunion.

D'après ce que nous croyons savoir, la proposition de la Banque Bouilloux-Lafont consistait en une promesse de paiement forfaitaire de 35 % du principal en dix annuités. Dans le cas où cette offre aurait été acceptée, la Banco du Brésil s'engageait à renoncer à produire diverses créances représentant ensemble 48 millions environ.

Les créanciers ont refusé d'accepter ce projet, le jugeant insuffisant.

Les choses restent donc en état.

Comme nous l'écrivions déjà le 21 décembre (Voir « Notes et réflexions »), il serait souhaitable que la cour de cassation se hâtât de se prononcer sur le pourvoi formé contre le jugement de la cour d'appel de février de l'année dernière qui a annulé le concordat de juin 1932.

---

1947 (AVRIL) : ENTRÉE DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE EN ASSOCIATION ET À LA DEMANDE D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE LA PLACE DE PARIS<sup>13</sup>

---

LES TRUSTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER  
par Pierre FRANCETTE  
(in *Économie et politique*, « La France et les trusts », n° 5/6, 1954)

[137] Le Crédit foncier du Brésil et d'Amérique du Sud contrôle les mines d'étain et de manganèse de San-Joao dei Rei [au Brésil].

Crédit foncier du Brésil  
[Desfossés 1956/249]

S.A., 1906.

Paris, 92, bd Haussmann.

Castres-Saint Martin (Gaston) [ / x ] (ép. Germaine Bouilloux-Lafont. X), 238 (Créd. fonc. ouest-afr.), 249 (ph Créd. fonc. Brésil), 1781 (v.-pdt Sté import. bois exotiques).

Cousin (Jean) [1892-1966. Fils d'Henri Cousin, insp. gén. des mines. Frère aîné de Paul Cousin, vice-président de Pont-à-Mousson. Insp. des finances. Chev. (1925), puis off. (1932) de la Légion d'honneur. Dir. des finances de l'Indochine (1934-1939, 1940-1945) et secr. gén. du gouvernement gén. de l'Indochine (mars 1943-nov. 1944). Pantoufle à la Bq de l'Indochine. Marié en 1917 à Gabrielle Delamotte, fille d'un inspecteur général des finances, directeur au ministère des affaires étrangères. Un fils : Hubert (Paris, 1919), qui fit carrière chez Pont-à-Mousson. Remarié à Louise Carnus : un fils, Jean-Claude (Hanoï, 1937)], 156 (Caisse gén. prêts fon.+indus.), 249 (pdg 1952-1966 Créd. fonc. Brésil), 313 (Financ. Congo frs), 1736 (pdg 1953-1961 Haut et Bas-Congo).

Coueslant (Jean) [Né le 12 nov. 1891 à Alençon. Fils de Salomon Louis *Auguste* Coueslant, alors directeur de l'*Avenir de l'Orne*, plus tard imprimeur à Cahors, chevalier de la Légion d'honneur Avocat à Haïphong, puis dir. à la Bq Indochine : adm. Mines d'or d'Outre-Mer (1937), Étains de l'Indochine (1938), Imprimerie d'Extrême-Orient, Étains du Cammon, Fermière des Étains d'Extrême-Orient... Décédé le 4 juillet 1978 à Louveciennes. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Dyptique (maison de senteurs)], 156 (Caisse gén. prêts fon.+indus.), 249 (Créd. fonc. Brésil), 739 (Mines or Litcho), 1261 (Buhler-Fontaine), 1802 (Frse cult.+ particip.).

Davy (Pierre) [x / 00] [Créd. fonc. Afrique], 249 (Créd. fonc. Brésil), 1048 (Tarauds et filières Corai).

Fages de La Tour (Louis) [ / x ] [fils d'Eugène > Algérienne d'éclairage et de force], 239 (Créd. foncier de l'Indochine), 249 (Créd. fonc. Brésil), 259 (Foncière lyonnaise), 288 (Harrach), 294 (Créd. hypo. Indo.), 413 (Tramw.+autobus Casa).

Grenier (R.) [00/0], 249 (Créd. fonc. Brésil).

Hannotin (Marc) [x / 0x0] (Né en 1909. Fils d'Edmond. Ép. Françoise Heurteau, fille de Charles-Émile (Peñarroya)], 113 (Bq Indoch), 156 (Caisse gale prêts fonc. + indus.), 226 (Santa-Fé), 246 (Foncière Manitoba), 249 (Créd. fonc. Brésil), 296 (COGISA), 469 (CGTA), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1814 (Mimot), 1844 (Plantations indoch. de thé), 2178 (Cenpa).

Marque (Paul) [Créd. fonc. Afrique], 249 (Créd. fonc. Brésil).

Salats (M.), 156 (Caisse gén. prêts fon.+indus.), 249 (Créd. fonc. Brésil).

---

<sup>13</sup> Marc Meuleau, *Des Pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine*, p. 479.



Soliva (Robert)[polytechnicien, Banque de l'Indochine Singapour, Saïgon, Londres, New-York... Auteur d'études sur les plantations d'hévéas], 249 (Créd. fonc. Brésil).

CAPITAL SOCIAL : 142 millions de fr., divisé en 1.136.000 actions de 125 fr. À l'origine, 100.000 fr., porté en 1929 à 200 millions, ramené en 1932 à 50 millions, porté en 1949 à 62.500.000 fr. par émission au pair de 100.000 actions de 125 fr. réservées aux porteurs de parts de fondateur contre annulation de leurs titres. Porté en 1951 à 100 millions par émission à 265 fr. de 300.000 actions de 125 fr. (3 nouv. pour 5 anc.). Porté en 1952 à 142 millions par création de 336.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux porteurs de parts en annulation de leurs titres.

PARTS PRÉFÉRENTIELLES : 2.016.000. créées en 1932 et attribuées à certains créanciers conformément au concordat du 24 juin 1932. Converties en actions en 1952 (1 action pour 6 parts).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt non cumulatif aux actions ; prélèvement facultatif pour fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance ; sur l'excédent : 10 % au conseil ; 90 % aux actions.

	Amort.	Provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs)			(En francs)		
1945	55.192	8.700	-73.887			
1946	—	—	- 318			
1947	—	—	- 1.466			
1948	9.193	—	7.464			
1949	485	19.638	20			
1950	669	—	667			
1951	7.463	—	58.245			
1952	292		65			
1953	10.590	11.849	—			
1954	50	13.243	—			

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1951 (1)	1951 (2)	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	10.016	10.016	11.740	291	172
Autres valeurs immobilisées	607.994	607.994	475.544	246.180	206.118
Réalisable :					
Débiteurs	111.111	111.111	110.436	55.417	44.418
Titres de placement	4.018	4.018	999	15.473	816
Disponible	96.302	96.302	49.823	87.198	33.818
Comptes d'ordre	300.620	301.883	281.501	43&375	441.708
	<u>1.130.061</u>	<u>1.131.324</u>	<u>929.943</u>	<u>887.934</u>	<u>727.040</u>
PASSIF					
Capital	100.000	100.000	142.000	142.000	142.000
Réserves	318.835	202.435	29.688	31.289	31.961
Fonds de renouvellement et provisions	1.998	1.998	92.992	51.944	53.589
Dettes à long terme	392.052	392.052	366.421	303.991	294.218
Dettes à court terme	132.954	132.954	84.469	52.039	15.848
Bénéfices	58.245	—	65	256.605	—
Comptes d'ordre	300.620	301.883	214.306	—	189.363
Report à nouveau	174.643	2	2	66	66
	<u>1.130.061</u>	<u>1.131.324</u>	<u>929.943</u>	<u>887.931</u>	<u>727.040</u>

(1) Pertes antérieures en déduction au passif.

(2) Quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 août 1952. (Bilan après assainissement).

Assemblées générales  
CRÉDIT FONCIER DU BRÉSIL ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1956)

L'assemblée extraordinaire du 10 octobre a décidé d'augmenter le capital consacré par la société aux opérations qu'elle effectue au Brésil, par incorporation au capital de la succursale brésilienne de réserves et des augmentations d'actif résultant dans son bilan des augmentations de capital effectuées conformément aux dispositions de la récente loi brésilienne.

*Who's who* 1979 :

CASTRES SAINT MARTIN (Gaston), ingénieur. Né le 3 août 1901 aux Issards (Ariège). Fils de Fernand Castres Saint Martin, propriétaire, et de M<sup>me</sup>, née Marie Klehe. Mar. le 3 juillet 1925 à M<sup>lle</sup> Germaine Bouilloux-Lafont (6 enf. : Michel, Nicole, [me Jean Prada], Chantal [M<sup>me</sup> Jacques de Font-Réaulx [< Max > Gresham]], Philippe, Pascal [1987 : dir. financier et juridique de L'Oréal], Marie). Études : École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : successivement secrétaire général, administrateur, président, puis président honoraire du [Crédit foncier du Brésil](#), président-directeur général du [Crédit foncier d'Afrique](#) (depuis 1937) et de la Caisse commerciale et industrielle de Paris (depuis 1948), président (1961-1977), puis président honoraire (depuis 1978) de la [Société générale de crédit automobile \(Dakar\) \[suite de la Sté afric. de créd. auto. créée en 1956\]](#), administrateur de la Caisse générale de participations foncières et industrielles (depuis 1969). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur. Membre du Cercle du Bois-de-Boulogne. Adr. : prof., 8, rue d'Artois [= [Crédit foncier d'Afrique](#)], 75008 Paris ; privée, 38, av. Hoche, 75008 Paris.

*Who's who 1979 :*

CASTRES SAINT MARTIN (Michel, Pierre), ingénieur. Né le 21 mai 1926 à Paris. Fils de Gaston Castres Saint Martin, et de M<sup>me</sup>, née Germaine Germaine Bouilloux-Lafont. ... directeur adjoint (1968), puis directeur (depuis 1972) de la Compagnie financière de Suez...

---